

DH | **LES**
SPORTS⁺

Le ministre de la Santé a présenté une vaste réforme. Objectif : rendre le système plus efficace, plus transparent et davantage tourné vers l'accompagnement des patients

Elles accompagnent des millions de Belges depuis plus des décennies. Mais aujourd'hui, les mutualités se retrouvent dans la tourmente.

L'élément déclencheur est connu : un récent sondage de l'Inami, portant sur près de 1000 dossiers, suggérait qu'environ un quart des personnes en incapacité de travail étudiées, des jeunes, des personnes souffrant de troubles psychiques, pourraient retravailler.

Des chiffres aussitôt contestés par les mutualités, qui mettent en garde contre toute extrapolation. Mais le mal est fait. Le gouvernement, lui, a besoin de résultats : la Belgique compte plus de 500 000 malades de longue durée, un record qui pèse lourd sur le budget de l'État.

L'offensive est désormais collective : MR et N-VA en tête, mais aussi CD & V, Les Engagés et même Vooruit, le centre et la gauche flamande rejoignent la droite dans la pression exercée

sur les mutualités. C'est dans ce contexte sous haute tension que le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Frank Vandenbroucke (Vooruit), présentait ce mardi après-midi les grandes lignes de son plan de réforme, avec le souhait d'imposer 100 millions d'euros d'économies supplémentaires aux mutualités et les pousser à obtenir de meilleurs résultats, notamment dans l'accompagnement des malades de longue durée.

Des mutualités davantage jugées sur leurs résultats

Si les mutualités sont accusées de ne pas jouer pleinement leur rôle d'accom-

pannement et se retrouvent dans le viseur politique, le ministre tient à recadrer le débat. Son plan, dit-il, n'est pas une punition. "C'est une main tendue."

Il ne s'agit pas de démanteler les mutualités, ni de les privatiser, le socialiste flamand cite même le modèle américain en contre-exemple, celui de soins "plus chers, plus inégaux, avec moins de résultats".

L'objectif est inverse : renforcer ce qui fait leur valeur, ce rôle unique entre l'État et le marché, proche des citoyens, au service de la solidarité. C'est l'un des changements les plus structurels du plan : jusqu'ici, les mutualités recevaient une enveloppe glo-

bale pour fonctionner, quasiment indépendamment de leurs résultats. Demain, une partie de leur financement sera directement liée à ce qu'elles accomplissent pour leurs membres.

Concrètement, cela signifie qu'une mutuelle qui accompagne bien ses membres en incapacité de travail, qui les informe, les oriente, les aide à reprendre pied, sera mieux financée qu'une mutuelle qui se contente de valider des certificats. "Il faut responsabiliser les mutualités dans la lutte contre le gaspillage, les abus, le mauvais usage", a tranché Vandenbroucke. Le message est clair : l'argent suit les résultats, pas les habitudes. Pour le patient, cela devrait se traduire par un accompagnement plus actif. Moins de paperasse passive, davantage de suivi personnalisé, notamment si vous êtes en arrêt maladie prolongé. L'accent sera mis sur le retour au travail, quand c'est possible, mais aussi sur la qualité des soins et la prévention.

Moins de mutualités, mais un meilleur service

Deuxième axe : le gouvernement veut également pousser les mutualités à fusionner pour réduire les coûts et uniformiser les services. Il faut dire que les doublons, les inefficacités, et l'expérience membre varie fortement selon l'endroit où l'on vit. Le plan Vandenbroucke devrait mettre fin à cela. D'ici le

1er juillet 2028, chaque union nationale ne pourra plus compter qu'une seule mutualité par Région ou Communauté. Les mutualités provinciales devront fusionner. L'objectif est de gagner en cohérence et en efficacité.

"Il faut les responsabiliser dans la lutte contre les abus et mauvais usage"

Pour l'affilié, cela signifie que les services et avantages ne devraient plus dépendre de la province, mais être identiques pour tous les membres. Ce chantier concerne aussi la gouvernance. Les mutualités devront se digitaliser à marche forcée, pour mieux gérer vos dossiers, partager les données de santé utiles, et gagner en transparence.

Il faut dire que trop de données restent cloisonnées, alors qu'elles pourraient améliorer la qualité des soins et le suivi des patients.

Plus de transparence

C'est le volet le moins visible pour le citoyen, mais peut-être le plus symboliquement fort du plan. Depuis des années, les mutualités sont soupçonnées de naviguer dans des zones grises : des collaborateurs qui siègent dans des conseils d'administration d'organismes avec lesquels elles ont des intérêts finan-

Mutualités : le grand ménage de Vandenbroucke

Le MR veut retirer le BIM des mutuelles

POLITIQUE

Les partis politiques pourraient s'occuper de verser les allocations familiales, menace le président libéral.

Les mutuelles et les syndicats sont dans le viseur du MR et de la N-VA depuis le début de la législature. Cet acharnement a conduit le gouvernement De Wever à se pencher avec insistance sur la façon dont le statut BIM (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée) est accordé.

Selon les statistiques de l'Inami, on comptait en Belgique, au 31 décembre 2025, un peu plus de 2,5 millions de bénéficiaires BIM. Un nombre beaucoup trop important pour la N-VA qui n'avait pas hésité à dégainer des images fortes, accusant des propriétaires de Porsche de profiter d'un statut dont l'objectif premier est d'aider les populations précarisées.

Pour Georges-Louis Bouchez, *"l'augmentation du nombre de BIM ces dernières années n'est pas du tout le reflet d'une augmentation de la pauvreté en Belgique"*. La cause? Des décisions politiques ayant permis une automatisation du statut, affirme le président du MR. Pour résoudre ce problème, le libéral af-

firme qu'il faut revoir les conditions d'octroi. *"Ce ne sont plus les mutuelles qui doivent vérifier les conditions d'obtention d'un BIM. C'est l'État."*

Et d'accuser les mutuelles d'être juges et parties dans ce dossier. *"Dans quel monde une structure privée vérifie un statut légal qui vous donne accès à des avantages publics? Le fait de donner autant de pouvoir aux mutuelles et aux syndicats, c'est comme si demain, je proposais que les partis politiques payent les allocations familiales [...] Au prochain conclave budgétaire, soit on retire ce pouvoir des syndicats et des mutuelles, soit je demande que les partis politiques payent les allocations familiales."*

Provocation calculée ou menace réelle? Difficile de trancher. La date du prochain conclave budgétaire du gouvernement fédéral n'a pas encore été trouvée. Il se murmure que le Premier ministre Bart De Wever aimerait s'accorder avant les vacances parlementaires d'été, mais rien n'est acquis à ce stade.

Gauvain Des Santos

ciers ou encore des participations dans des entreprises commerciales qui brouillent les frontières entre intérêt général et intérêt propre.

Le ministre veut y mettre de l'ordre. Les règles seront donc claires: un collaborateur de mutualité ne pourra plus siéger dans le conseil d'administration d'une organisation où sa mutuelle a des intérêts financiers. Les mutualités elles-mêmes ne pourront investir que dans des organisations non marchandes axées sur la santé et le bien-être, pas dans n'importe quelle structure commerciale.

Et ceux qui exercent un mandat au sein de l'Inami ne pourront pas simultanément siéger dans des CA d'organismes d'aide sociale. Le plan prévoit également de recentrer les avantages complémentaires obligatoires, ces petits extras que votre mutuelle vous propose en plus des remboursements de base, sur ce qui a une réelle valeur médicale prouvée. Une activité sportive remboursée: oui.

Des soins dont l'efficacité n'est pas scientifiquement établie: beaucoup moins, soit un rééquilibrage qui pourrait modifier certains avantages auxquels vous êtes habitués. Il ne devrait par exemple plus être possible de rembourser de l'homéopathie ou de l'acupuncture.

“Si j’écoute la gauche, je croirais que les gens mangent des pierres”

ÉVALUATION DU POLITIQUE

Sur l’onglet “Promesses tenues”, les libéraux présentent leurs accomplissements réalisés au sein des différents exécutifs depuis 2024.

Georges-Louis Bouchez est convaincu que l’action du MR est mal perçue par une partie de la population belge. Selon le président des libéraux, le travail effectué par ses ministres dans les quatre exécutifs où le parti est aux commandes (fédéral, Wallonie, Bruxelles, FWB) ne reçoit pas la reconnaissance qu’il mérite.

“Quand j’écoute la gauche, on a le sentiment qu’aujourd’hui les gens mangent des pierres, mais qu’il y a 14 mois, pour le gouvernement fédéral, l’argent coulait sur les murs. C’est un pur non-sens quand on sait qu’il faut un an en Belgique pour adopter une loi. Et que les premières mesures du gouvernement fédéral commencent seulement à porter leurs effets.”

Le chef des Réformateurs voit dans les critiques émanant de l’opposition, des syndicats et de la société civile des tentatives de “délégitimer” sa parole et son action publiques. Avec son équipe, il a donc mis sur

un pied un outil visant à répondre aux attaques en mobilisant “le réel”.

■ Promesses

L’onglet “Promesses tenues”, hébergé sur le site du MR, recense les engagements de campagne des libéraux – repris dans les ac-

cords de gouvernement – qui ont déjà été obtenus, réalisés ou mis en œuvre. On y retrouve par exemple la loi de prolongation du nucléaire, la fin du versement des allocations de chômage après deux ans, la fusion des zones de police ou encore les militaires en rue. Chaque promesse est documentée par un communiqué de presse, un texte explicatif et un pourcentage évolutif signalant le temps restant aux élus

pour concrétiser le reste du programme.

“Je préfère être jugé sur ce que j’ai réellement fait et pas fait”, justifie le Montois, dénonçant un débat politique qui viserait “à tout bordéliser et à attaquer des personnes plutôt qu’à rester sur des questions de fond”.

Parmi les promesses de campagne, il y a le fameux différentiel de 500 euros entre travailleurs et bénéficiaires d’allocations. Ce delta serait atteint via “une augmen-

tation nette de 100 à 120 euros” pouvant grimper “jusqu’à plus de 500 euros pour certains ménages”, grâce à une série de leviers fiscaux : hausse de la quotité exemptée d’impôt, job bonus, baisse des droits d’enregistrement et de succession, défiscalisation des heures supplémentaires, extension des jobs étudiants et des flexi-jobs.

La Ligue des familles note toutefois que la hausse de la quotité exemptée profite moins aux familles monoparentales et aux ménages avec plusieurs enfants.

“Je préfère être jugé sur ce que j’ai réellement fait et pas fait”

Si l’outil apporte une transparence et une lisibilité bienvenues pour les observateurs de la politique, on peut toutefois raisonnablement s’attendre à ce qu’il n’apaise pas les critiques de l’opposition. Car celle-ci ne reproche pas aux gouvernements de ne pas travailler, mais précisément de mettre en œuvre les réformes dont le MR se félicite avec ce site.



■ Georges-Louis Bouchez veut convaincre la population par le “réel”. © PHOTO NEWS

Grève : “Les profs peuvent prévenir le matin même”

ENSEIGNEMENT

Cours ou pas cours ? La communication autour de la grève n'est pas toujours très claire.

La grève des professeurs divise les parents. Certains pointent l'organisation. “Mes enfants ont attendu jusqu'à 10h30 devant l'école sans pouvoir rentrer alors ils sont repartis à la maison”, râle Laetitia. Josiane ne comprend pas pourquoi l'école n'est pas capable de dire si les enfants auront cours. “Résultat, mon fils est allé en classe pour rien !”

Les directions s'organisent comme elles peuvent

avec les informations dont elles disposent. “Les profs peuvent prévenir jusqu'au matin même qu'ils font grève. Chez nous, l'entente est bonne avec la direction, on est prévenu la veille pour qu'on puisse s'organiser au mieux”, explique Anne Jodogne, directrice en secondaire.

L'organisation est d'autant plus complexe que certains enseignants sont en grève tandis que d'autres font des arrêts de travail avant d'assurer leurs

cours. “On demande aux grévistes d'informer les parents dans le journal de classe. Mais on ne peut pas les obliger et ni citer les membres du personnel en grève”, précise Eric Berteau, directeur en primaire et président GRAP à la CSC-Enseignement.

Jusqu'en 6e primaire, la direction doit prévoir un accueil. “C'est la débrouille. Soit un service externe assure déjà la surveillance en temps normal, soit c'est la direction qui garde les enfants si elle ne trouve personne. Ça peut poser un problème d'organisation si le matin même on apprend que de nombreux enseignants font grève”,



■ Le mouvement de grève dans les écoles entraîne souvent la pagaille par manque de communication. © D.R.

poursuit Eric Berteau.

Contrairement à certaines écoles à l'arrêt total à Liège, il y a eu une concertation et les écoles de Verviers sont ouvertes. “Les absences ne seront pas comptabilisées comme injustifiées. Aucun test n'est donné pendant cette période mais les épreuves en lien avec la qualification sont maintenues afin de ne pas perturber les schémas de passation. Les élèves présents ont

de la remédiation, de la consolidation ou du dépassement mais aucune nouvelle matière n'est vue”, rassure Anne Jodogne. Les élèves d'Eric Berteau sont aussi couverts mais c'est à chaque direction de décider.

À noter que les grévistes “perdent” environ 100€ par jour de grève. Seuls les affiliés à un syndicat sont dédommagés de 40€ par jour.

Zhen-Zhen Zvony

Drogue au volant : la police à court de tests salivaires

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les automobilistes n'échapperont pas au retrait de permis de 15 jours mais bien à une convocation devant le tribunal !

Chaque année en Belgique, près de 450 personnes décèdent des suites d'un accident de la circulation. Parmi les principales causes de ces accidents mortels, la conduite sous influence de drogues.

Sans test, pas de preuve légale et pas de condamnation

Ces dernières années, le nombre de conducteurs sous emprise a explosé. D'un peu plus de 7.000 verbalisations en 2017, on est passé, en 2024, à près de 13.500 (+87%).

Selon une enquête de Vias, près d'un conducteur sur dix admettrait rouler sous influence de drogues au moins une fois par mois.

Une proportion qui serait d'un jeune sur cinq.

Un fléau dont le parquet fédéral de la sécurité routière a fait une priorité. Mais un énorme caillou vient de se mettre dans l'engrenage de la répression ; plusieurs zones de police seraient tombées à court... de tests salivaires ! "Le contrat avec l'ancien fournisseur de collecteurs salivaires est arrivé à échéance fin 2025. Comme il avait entre-temps cessé leur production, il n'était plus possible de passer de nouvelles commandes."

Le SPF précise toutefois avoir lancé un nouveau marché public dont l'attribution est en cours. "Ce nouveau marché public a été lancé au cours de l'année 2025. Cette procédure est désormais finalisée et se trouve

actuellement en phase finale d'attribution à un nouveau fournisseur."

Entre-temps, une commande urgente de 1.775 collecteurs a pu être effectuée. Ceux-ci ont été livrés en mars à la Police fédérale, qui a exceptionnellement servi de point de retrait pour les zones de police afin de permettre une distribution rapide.

Comme pour l'alcool, les policiers commencent par une "check-list" et regardent s'il y a des signes de consommation de drogue : yeux rouges, pupilles dilatées, odeur dans la voiture,...

En cas de check-list positive, un premier test salivaire est effectué à l'aide d'un écouvillon. Et si ce dernier est positif, intervient le deuxième test, plus intrusif et plus long qui permet de détecter la substance consommée et la quantité de produits encore présente. À l'aide d'un collecteur, on prélève de la salive pour l'en-



La police est victime d'une pénurie de tests. © OLIVIER PIRARD

voyer en laboratoire où elle sera analysée, les résultats devant servir de preuve légale. C'est ce deuxième test qui est manquant.

Avec une conséquence importante. En temps normal, les conducteurs surpris sous influence perdent automatiquement leur permis de conduire pour une durée minimale de 12 heures. Une durée souvent portée à 15 jours par le parquet. Ensuite, ils sont cités devant le tribunal de police où le juge peut infliger jusqu'à 16.000 € d'amende et 5 ans de déchéance. Mais sans le second test, impossible pour le juge de statuer.

Avec la pénurie enregistrée depuis quelques semaines, de nombreux automobilistes échapperaient donc à la deuxième étape de la machine judiciaire.

Le SPF Justice se dit conscient des besoins sur le terrain et dit travailler activement à une solution structurelle. "Actuellement, deux trajectoires sont menées en parallèle : la distribution du stock disponible de collecteurs salivaires entre les zones de police ; et la finalisation d'un nouvel accord-cadre pour un approvisionnement structurel à plus long terme", conclut le SPF Justice.

Réforme des pensions: la ville de Mons va en justice pour "mesure vexatoire"

MONS

Seules les villes de plus de 100 000 habitants bénéficient d'un allègement de la cotisation de responsabilisation. Mons en compte quelque 98 200...

Le jeu en vaut la chandelle: C'est en substance la maxime qui pousse les autorités communales montoises à introduire un recours en annulation devant la Cour constitutionnelle dans le cadre de la réforme fédérale des pensions des agents statutaires, estimant que cette dernière instaure une rupture d'égalité flagrante entre les communes. La loi votée en décembre dernier prévoit en effet un mécanisme d'allègement des cotisations de responsabilisation aux communes de plus de 100 000 habitants. Mons, avec ses quelque 98 200 habitants, en est donc exclue.

Pour le collège communal, il s'agit d'un choix politique "profondément déséquilibré", qui ne repose sur aucune justification objective sérieuse. "Le critère démographique retenu est arbitraire et sans lien réel ni avec

la charge des pensions supportées par les communes, ni avec leur capacité financière", estime Nicolas Martin (LB), bourgmestre. "Pourquoi une ville comme Leuven peut-elle bénéficier de ce mécanisme et pas Mons, alors que les problé-

matiques que nous rencontrons sont similaires, pour ne pas dire identiques?"

■ "Cette mesure est injustifiée et vexatoire"

D'autres villes, notamment La Louvière, Huy ou encore Andenne, s'associent à la démarche de Mons et espèrent obtenir gain de cause. "Les enjeux financiers sont importants. Sur trois années, pour Mons, cela représente un budget de 13 millions d'euros. Engager

des frais d'avocat et dépenser quelques milliers d'euros pour tenter de récupérer cette aide, cela nous paraît tout à fait approprié. Nous espérons bien entendu que nos arguments seront entendus car cette mesure est injustifiée et vexatoire et consacre une Belgique à deux vitesses, entre grandes villes et autres pouvoirs locaux, alors que tous assument les mêmes responsabilités de service public."

Ces dernières années, la

ville de Mons a mené une politique volontariste de nomination de son personnel statutaire, favorable à l'emploi public, à la stabilité du personnel et permettant de réduire la cotisation de responsabilisation en augmentant la base de cotisants actifs.

"Nous refusons une réforme qui fragilise structurellement la ville de Mons."



■ Pour Nicolas Martin, cette réforme ne s'appuie sur aucune justification objective. © DUCHATEAU

Aujourd'hui cependant, la ville ne peut plus procéder à ces nominations, ce qui entraînera, in fine, une augmentation des cotisations de responsabilisation et donc une augmentation des dépenses montoises.

Une fois validé par le conseil communal de ce mardi, le recours sera introduit devant la Cour constitutionnelle "afin de défendre une vision équitable du financement des pensions publiques et de refuser une réforme qui fragilise structurellement la ville de Mons."

Emeline Berlier

Le conseil s'oppose à une possible fermeture des gares d'Havré et d'Obourg

MONS

La motion était portée par Ecolo, le PTB et la Liste du Bourgmestre. Elle a été présentée au conseil communal de ce mardi.

L'annonce était plutôt mal passée auprès des certains élus: Fin avril, Georges-Louis Bouchez annonçait sa volonté de supprimer les "gares fantômes", estimant que l'on "ne peut plus continuer avec 60 gares qui accueillent moins de 100 passagers par jour!" Dans les communes rurales de Mons-Borinage notamment, certains mandataires s'étaient fermement opposés à la suppression des petites gares, estimant qu'elles représentent pour beaucoup la seule alternative de déplacement.

À Mons aussi, le sujet fait débat. Ce mardi, le conseil communal était invité à soutenir une motion déposée par Vincent Crépin et signée par les groupes Ecolo, PTB et Liste du Bourgmestre, afin de s'opposer à une éventuelle suppression des points d'arrêt SNCB d'Havré et d'Obourg. Les signataires y rappellent "la nécessité de proposer aux habitantes et

habitants de notre commune des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle" ainsi que le rôle structurant du rail en matière de transfert modal.

Le texte souligne également "l'urgence de réduire notre dépendance aux énergies fossiles" et rappelle les engagements climatiques pris par la Belgique. Les élus insistent aussi sur le rôle significatif du rail dans la réduction de l'empreinte écologique et sur le coût collectif énorme des embouteillages dans notre pays.

"Les navetteurs n'ont pas à être dépossédés d'un service public essentiel."

Les groupes politiques pointent ensuite l'accord du gouvernement fédéral conclu le 31 janvier 2025, qui prévoit la possibilité de limiter le nombre d'arrêts



■ Les gares d'Obourg et Havré n'accueillent que peu de navetteurs. © C.H.

de train dans les gares à faible demande en supprimant les arrêts n'atteignant pas les 100 voyageurs par jour. Les gares d'Havré et d'Obourg comptent toutes deux moins de 100 voyageurs quotidiens et pourraient donc être concernées par cette menace.

"Les gares de Havré et d'Obourg permettent de rejoindre la gare de Mons matin et soir en cinq minutes pour Obourg et en huit minutes pour Havré", précise Vincent Crépin. À l'inverse, "le même trajet en bus aux heu-

res de pointe nécessite 20 minutes depuis Obourg et 25 minutes depuis Havré. Et les lignes de bus permettant de rejoindre Mons depuis Havré et Obourg sont déjà saturées aux heures de pointe." Selon la majorité, les usagers de ces gares — travailleurs, élèves, étudiants ou retraités — "structurent leurs déplacements et leur quotidien grâce au rail et n'ont pas à être dépossédés d'un service public essentiel qui les relie au centre-ville montois et à l'ensemble du réseau SNCB."

À travers cette motion, le

conseil communal entend demander instamment au ministre fédéral de la Mobilité Jean-Luc Crucke ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de la SNCB de refuser toute fermeture des points d'arrêt d'Havré et d'Obourg. Le texte prévoit que la motion soit transmise au ministre wallon de la Mobilité François Desquesnes, à la direction de la SNCB, à celle d'Infrafrabel ainsi qu'aux députés fédéraux et régionaux hennuyers.

Emeline Berlier



Paolo Falzone piégé par M^e D'Agristina : « Je ne l'ai pas vu, mais je savais qu'il était là... »

Après l'impact, après avoir traversé la foule du ramassage, Paolo Falzone prétend qu'il s'est dirigé en regardant à travers la fenêtre, à droite et à gauche. Pour la première fois, il a affirmé ce mardi qu'il s'était repéré grâce à l'arrêt de bus pour tourner. Mais M^e D'Agristina a eu tôt fait de le piéger...

Plusieurs gilles (cf. page suivante) ont témoigné, ce mardi après midi, devant la cour d'assises. L'un d'eux, Ryan Cespites, a posé une question à Paolo Falzone. Lui est expert automobile et il a fait le test de rouler en se dirigeant par les fenêtres de gauche et de droite, comme Paolo Falzone prétend l'avoir fait, après être sorti du cortège. Son constat : l'exercice est très, très compliqué. Comment a-t-il fait ?

« Comme je vous le dis depuis le début, je connais cette rue par cœur, je sais où les voitures sont stationnées. » Il explique donc avoir longé les trottoirs en évitant les véhicules stationnés. « Je me suis repéré avec l'arrêt de bus, plus loin, pour tourner à droite, » continue-t-il. Puis, il explique qu'il gare la voiture. L'arrêt de bus attire l'attention de M^e D'Agristina :



M^e D'Agristina et Mayence. © BELGA

« L'arrêt de bus était-il au niveau du tournant, ou plus loin ? » Il est plus loin. Question essentielle, car s'il ne pouvait pas voir cet arrêt de bus au travers de la fenêtre de droite... C'est qu'il l'a vu par le pare-brise. Or, il insiste : le pare-brise était complètement étoilé, on ne voyait pas à travers et... On revient à la question de s'il a vu le gille Fred D'Andrea, avant de rouler dessus.

M^e D'Agristina in-

siste, souligne l'incohérence, la présidente aussi. « Je me suis mal exprimé, je n'ai pas vu l'arrêt de bus, mais je savais qu'il était là. » Et M^e

Gelay d'appuyer encore, à l'attention des jurés : « M. Falzone répète qu'il dit la même chose depuis le début, mais non, au début, il a affirmé avoir donné un coup de poing à travers le pare-brise pour voir. »

Juste après la fin d'audience, Me D'Agristina nous précise : « Il est évident qu'une fois de plus, il voyait par son pare-brise et qu'il ment. Il voyait, donc il a vu M. D'Andrea et il a freiné volontairement pour le faire tomber et pour ensuite partir, parce

qu'il ne pense toujours qu'à son intérêt. Même quand il veut donner un élément objectif, ça se retourne contre lui, parce que cet élément, il est indiscutable. L'arrêt de bus est après le carrefour, donc il n'a pas pu le voir par sa fenêtre pour tourner. »

Ce n'est pas la première fois qu'un avocat des parties civiles pointe des incohérences dans les affirmations de Paolo Falzone. On se souvient que la semaine dernière le conducteur de la BMW avait déclaré avoir « voulu éviter » Fred D'Andrea. Des propos qui aux yeux de Me Mayence confirment là aussi que Paolo Falzone a bien vu le gille, contrairement à ce qu'il affirme depuis le début. Me Discepoli, avocat de la défense, affirmait lui que son client avait mal compris la question. ■



© BELGA

« ILS ONT MÊME INSTALLÉ UN **CHAPITEAU** ! » : DES GENS DU VOYAGE FACE AU COMMISSARIAT

De nombreuses caravanes de gens du voyage se sont installées à Manage, sur un terrain appartenant à l'IDEA, en face du commissariat de police. Une procédure d'expulsion est en cours.

Des gens du voyage se sont installés sur un terrain appartenant à l'IDEA, situé en face du commissariat de police de Manage.

D'après un riverain, cela fait à peu près une semaine que les caravanes ont fait leur apparition sur ce site. « Au départ, ils étaient une quinzaine et désormais, ils sont plus d'une soixantaine... Et cerise sur le gâteau, ils ont même installé un chapiteau en plein milieu du campement ! » a-t-il confié.

Selon cet habitant, c'est la troisième fois que des gens du voyage s'installent à cet

endroit. « La fois passée, ils avaient négocié avec le bourgmestre pour pouvoir rester et ils sont partis en temps et en heure. Par contre, en ce qui concerne la propreté, c'est autre chose... Ils avaient laissé plein de déchets derrière eux », soupire-t-il.

LA VOIE LÉGALE PRÉVUE

Le bourgmestre Bruno Pozzoni (PS) annonce qu'une procédure d'expulsion a été lancée. « Ils sont assez nombreux », indique-t-il, sans pouvoir préciser pour l'instant le nombre exact de caravanes, ni l'heure de leur arri-



Bruno Pozzoni (PS) annonce qu'une procédure d'expulsion a été lancée. © D.R./D.C.

vée sur le site.

La situation est actuellement gérée via l'intercommunale IDEA, propriétaire du terrain concerné. « Les gens du voyage ne sont pas sur la voie publique ni sur un ter-

rain communal », précise le bourgmestre. La procédure d'expulsion suit donc la voie légale prévue pour ce type d'occupation privée. « Ce sera par voie d'huissier mandaté par l'IDEA », ajoute Bru-

no Pozzoni.

La commune espère désormais obtenir une décision rapidement afin que l'expulsion puisse être réalisée « dès que possible ». ■

A.C. (ET V.P.)

« J'ai toujours été intéressée par la mécanique ! »

À Houdeng, ce mardi, les portes ouvertes du Centre de formation du Forem ont permis de découvrir des métiers techniques. Et contrairement aux préjugés récemment véhiculés par la N-VA, 71 % des personnes formées, en moyenne, retrouvent du travail à l'issue de leur parcours. Ce taux atteint même 80 % pour les métiers dits en pénurie !

JOHANNE TINCK

Ce mardi 19 mai, le Forem Formation ouvrait les portes de son centre situé dans le zoning Garocentre, à Houdeng. Une journée destinée à faire découvrir au public les différents métiers enseignés sur place, mais aussi à mettre en lumière les parcours de celles et ceux qui ont choisi de se former directement sur le terrain afin de retrouver rapidement un emploi.

Parmi les visiteurs et apprenants présents, plusieurs témoignages illustraient concrètement les possibilités offertes par le centre. C'est notamment le cas de Zélie, 28 ans, qui suit depuis le mois d'octobre une formation en mécanique agricole. Un choix qui correspond pleinement à ses centres d'intérêt. « J'ai toujours été intéressée par la mécanique », explique la jeune femme.



La pratique au plus vite! © J.T.

faitement lui convenir. Même si le secteur reste encore largement masculin, cela ne l'a pas freinée dans son choix. « Je me suis dit que

mobile », explique-t-elle. C'est en visitant le centre qu'elle a pu découvrir concrètement le contenu de la formation et les perspec-

emploi. Des chiffres encourageants qui démontrent les besoins importants de certains secteurs techniques et manuels et qui contredisent la thèse de la N-VA selon laquelle la démarche des demandeurs d'emploi serait surtout motivée par la volonté de continuer à bénéficier des allocations de chômage. Les formations restent toutefois exigeantes ! Frédéric Danhennes, le formateur présent lors de cette journée précise que plusieurs abandons ont été enregistrés cette année en raison du rythme soutenu et des attentes du métier. Cette année, quatre personnes auraient ainsi interrompu leur formation avant son terme.

3.500 PERSONNES AU CENTRE DE FORMATION HOUDOINOIS

Pour Sarah El Banna, responsable du centre de formation, ces journées portes ouvertes sont es-

ment les opportunités proposées par le Forem Formation. Le site de Houdeng représente en effet une structure importante dans la région. Au total, près de 3.500 personnes y suivent une formation, dont environ 1.300 élèves et enseignants. Le Forem Formation collabore étroitement avec plusieurs établissements d'enseignement technique et supérieur. En parallèle, 850 travailleurs suivent également des formations sur le site afin de perfectionner leurs compétences ou de se réorienter professionnellement. À travers ces différents témoignages et les chiffres avancés, le centre entend rappeler qu'il existe aujourd'hui de nombreuses possibilités pour apprendre un métier concret et accéder rapidement au marché du travail. Il est à noter que ces journées portes ouvertes se déroulent à différentes dates dans

Récemment, cette dernière a également découvert le monde agricole et s'est rapidement aperçue que l'association des deux pouvait par-



Zélie, 28 ans, fait partie des « élèves » du centre de formation. © J.T.

cette formation pouvait totalement me convenir », confie-t-elle.

Après avoir tenté des études universitaires sans réellement trouver sa voie, Zélie affirme aujourd'hui s'épanouir dans cet apprentissage plus concret. Au fil des semaines, elle découvre de nouvelles compétences et se prépare désormais à effectuer prochainement un stage en entreprise. Son objectif est clair : décrocher rapidement un emploi une fois sa formation terminée.

KANDICE A CHOISI LA CARROSSERIE !

À quelques ateliers de là, Kandice, 34 ans, suit un parcours différent, mais animé par la même motivation. La jeune femme est actuellement en formation en carrosserie et s'oriente plus précisément vers la préparation de véhicules. Une voie qu'elle n'aurait probablement jamais envisagée sans les portes ouvertes organisées l'année dernière par le Forem Formation.

« J'ai toujours aimé l'auto-

tives qu'elle pouvait lui offrir.

Ce qu'elle apprécie particulièrement dans cet apprentissage, c'est sa dimension pratique. « On travaille directement sur du vrai matériel », souligne-t-elle. Un aspect essentiel dans cette formation, accessible sans prérequis particulier. Le cursus comprend huit semaines de formation suivies de deux semaines de stage en entreprise

71 % DES PERSONNES FORMÉES TROUVENT UN JOB

Selon les chiffres communiqués par le centre de Houdeng, ces formations débouchent très souvent sur un emploi. En moyenne, 71 % des personnes formées retrouvent du travail à l'issue de leur parcours. Ce taux atteint même 80 % pour les métiers dits en pénurie.

Le secteur de la carrosserie affiche, lui, des résultats particulièrement élevés puisque l'ensemble des personnes ayant terminé cette formation trouve ensuite un

sentielle afin de montrer concrète-



chaque province. Pour le Hainaut, elles ont débuté ce mardi à Houdeng et se terminent le 22 mai prochain ! L'un des rendez-vous est fixé à Tournai, au FOREM, rue du Moulin de Marvis 9/7, le 21 mai, de 9 à 15 h. Prochaine date : le 22 mai, de 9 à 15 h, au Centre de compétence ConstruForm Hainaut à Châtelineau. ■

Sarah El Banna estime que ces journées portes ouvertes sont très importantes. © J.T

BRUNO VANHEMELRYK (CAT) VISÉ PAR UNE PLAINTE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Une plainte visant Bruno Vanhemelryk (CAT) aurait été déposée par la directrice générale de Chapelle pour racisme et xénophobie, imputation calomnieuse et harcèlement... L'affaire a émergé publiquement lors du conseil communal de lundi soir. Le conseiller communal s'en défend vivement et assure qu'il ne fait que son travail.

LAURINE HANQUET

A lors que le conseil communal de Chapelle touchait à sa fin ce lundi soir, une des motions proposées par le groupe CAT a entraîné un quiproquo révélant qu'une plainte à l'encontre du conseiller communal Bruno Vanhemelryk (CAT) aurait été déposée par la directrice générale, Emel Iskender.

« JE SUIS TOMBÉ DE MA CHAISE ! »

La motion défendue par le groupe d'opposition concernait l'utilisation des moyens juridiques et financiers de la commune. « Nous voulons nous assurer qu'à Chapelle, la sollicitation d'un avocat ou d'un juriste se fasse dans l'intérêt général et communal et non pour des querelles politiques, qu'elles soient intragroupe ou entre majorité et opposition », explique Anthony Deliège, conseiller communal CAT.

L'échevin des Finances, Karl De Vos (PS), prend alors la parole afin de motiver le rejet de cette motion et termine en disant : « Si vous pensez au dossier en cours auquel nous pensons aussi, je peux



Bruno Vanhemelryk, stupéfait selon ses propres termes. © David Claes

vous répondre que ce sont des deniers privés qui assurent la défense de la personne qui s'est sentie attaquée. Mais vous pouvez préciser de qui il s'agit si vous le voulez ». Bruno Vanhemelryk monte alors au créneau et annonce qu'une plainte à son encontre a été déposée pour racisme et xénophobie, imputation calomnieuse et harcèlement.

« J'ai reçu une convocation de la police fin avril. Je suis tombé en bas de ma chaise quand j'ai lu les chefs d'accu-

sation. Ce sont des choses que j'exècre », nous explique le conseiller communal avant de poursuivre : « Je ne peux pas accepter des propos tels que ceux-là, c'est particulièrement attentatoire à ma dignité. Il y a des limites à l'entendement ».

Anthony Deliège précise : « Ce n'est pas une plainte classique, c'est une plainte avec constitution de partie civile donc un juge d'instruction est directement saisi ». Selon lui, le bourgmestre, Mourad Sahli (PS) aurait té-

moigné en faveur de la directrice générale. « Au sein du groupe CAT, nous ne comprenons pas à quoi cela peut faire allusion. Si nous avions vu ou entendu des choses répréhensibles, nous l'aurions dit à M. Vanhemelryk. C'est impossible que cela concerne une intervention publique ». Pourtant Bruno Vanhemelryk est formel : l'objet de cette plainte intervient forcément dans le cadre de son mandat puisqu'il dit ne côtoyer ni aucun membre du collège communal, ni aucun

conseiller communal socialiste en dehors du microcosme politique chapellois. « Cette action judiciaire menée contre moi est une cabale politique inadmissible, une procédure-bailleur pour m'empêcher d'œuvrer correctement dans le cadre de mon mandat politique. Me faire taire alors que je fais simplement mon travail de conseiller communal. J'inter-

”

« C'est une plainte avec constitution de partie civile donc, un juge d'instruction est directement saisi »

Anthony Deliège
CONSEILLER COMMUNAL CAT

viens régulièrement, dans une démarche positive, à la recherche de solutions face aux problèmes auxquels les Chapellois peuvent être confrontés », conclut Bruno Vanhemelryk qui sera entendu par les autorités à la fin du mois de mai. Nous avons tenté de contacter Emel Iskender, sans succès. ■

La commune lance une campagne sur l'entretien des haies : des amendes jusqu'à 500 €

Une campagne de sensibilisation à l'entretien des haies et de la végétation en bordure de voirie est menée jusqu'au 8 juin. Des sanctions administratives sont prévues en cas de non-respect.

Une campagne de sensibilisation concernant l'entretien des haies, arbustes et végétations situés le long des routes et trottoirs est actuellement en cours depuis le 6 mai et se poursuivra jusqu'au 8

juin.

Des avis sont distribués aux riverains afin de rappeler les règles à respecter pour garantir la sécurité des usagers et faciliter la circulation, notamment celle des véhicules agricoles et des engins de grande dimension.

Le règlement prévoit qu'aucune branche ne peut surplomber la voirie carrossable à moins de 4,50 mètres de hauteur. Au-des-



Dégager la voirie carrossable. © Pexels

sus des trottoirs et accotements, aucune végétation ne peut empiéter sous les

2,50 mètres. La signalisation routière ainsi que la visibilité aux intersections doivent également rester entièrement dégagées.

Les autorités rappellent qu'une végétation mal entretenue peut provoquer plusieurs problèmes, comme des dégâts sur les véhicules agricoles, une diminution de la visibilité ou encore des difficultés de circulation et d'accès à certains chemins et parcelles.

Avec l'augmentation de la taille des engins agricoles modernes, le maintien d'un gabarit suffisant sur les voiries devient également un enjeu important pour les déplacements. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une Sanction Administrative Communale (SAC) pouvant aller jusqu'à 500 euros. ■

À noter : Pour plus d'informations, rendez-vous sur braine-le-comte.be.

« On vit comme des animaux »

Alors que Nicolas Martin vient de prendre un nouvel arrêté pour limiter la surpopulation à la prison de Mons, un détenu a souhaité témoigner auprès de notre rédaction. Cellules insalubres, punaises de lit, détenus dormant au sol... : il raconte son quotidien derrière les barreaux.

NICOLAS ERCULIANI

Alors que le bourgmestre de Mons, Nicolas Martin, vient de prendre un nouvel arrêté pour limiter la surpopulation à la prison de Mons, les témoignages venant de l'intérieur continuent d'illustrer les conditions difficiles dans lesquelles vivent certains détenus. Incarcéré depuis le mois d'août dernier, un prisonnier ayant souhaité conserver l'anonymat nous a contactés pour raconter son quotidien derrière les barreaux montois. « Honnêtement, on vit mal », souffle-t-il d'emblée. L'homme, âgé d'une trentaine d'années et condamné à deux ans de prison, dénonce des conditions de détention qu'il juge indignes,

à commencer par l'état des cellules.

AU SOL

« Ma cellule est insalubre. Il y a beaucoup d'humidité, beaucoup de champignons et des punaises de lit. Pourtant, j'ai beau nettoyer, il y en a toujours. On vit comme des animaux ! » Le détenu explique même que sa mère place systématiquement ses affaires au congélateur lorsqu'il rentre temporairement chez lui (lors de congés pénitentiaires, NDLR) afin d'éviter la propagation des punaises.

La surpopulation continue également de compliquer fortement les conditions de détention. Selon ce détenu, certaines cellules accueillent jusqu'à quatre personnes. « Du jour au lendemain, on peut nous mettre un troisième détenu dans la cellule », explique-t-il. Et lorsque les lits manquent, certains détenus dorment à même le sol. « Oui, ça m'est déjà arrivé », confie-t-il.

Les derniers mois ont aussi été marqués par deux décès. En avril dernier, un détenu condamné à sept ans de prison est mort au sein

de l'établissement. Un décès qui survenait un peu plus d'un mois après la mort d'un jeune de 27 ans dans sa cellule, alors qu'il revenait de l'hôpital. « Ce jeune dormait dans la cellule voisine de la mienne. Il disait souvent qu'il se sentait mal. D'habitude, c'était un des premiers levés pour le café. Mais là, il ne s'est pas réveillé... C'est comme cela que l'alerte a été donnée. Son décès m'a touché. C'était une personne qui rigolait tout le temps. Tout le monde l'aimait bien. »

DEMANDES DE LIBÉRATION

Le détenu évoque également une profonde détresse psychologique liée à l'incarcération. Il explique avoir fortement maigri depuis son arrivée en prison. « Avant, je pesais 120 kilos. Je n'en fais plus que 90 », assure-t-il. « Maintenant, même ma mère me dit que je lui fais peur tellement j'ai perdu du poids. » Le trentenaire n'a désormais qu'un espoir : sortir rapidement. « J'ai déjà effectué plusieurs demandes de libération conditionnelle. Mais aucune d'elles n'a abouti. » ■

« N'ENVOYEZ PAS VOS ENFANTS À L'ÉCOLE » : PARENTS ET ÉLÈVES PRIS DANS LE CHAOS DE LA GRÈVE

Blocages, communication floue, élèves empêchés d'entrer : la grève dans les écoles suscite incompréhension et colère chez certains parents, malgré un soutien au mouvement.



SABRINA
BERHIN

Journaliste

Depuis ce lundi, un mouvement de grève sème la zizanie dans nos écoles. Parents et élèves se retrouvent pris dans le tourbillon de colère des profs. Et si beaucoup affirment comprendre et soutenir le mouvement, certaines situations posent question.

Mélanie partageait avec nous sa colère en ce début de semaine. Elle dénonçait ne pas pouvoir récupérer son enfant, coincé au DIC Collège à Liège. Des élèves de l'établissement s'étonnaient également du manque de communica-

tion, affirmant même ne pas pouvoir « sortir pour manger ».

Un peu plus loin, toujours en région liégeoise, un élève qui voulait entrer dans son école a été interpellé par ses enseignants : « Tu n'es pas honteux ? On fait ça pour toi ! » Des propos qui ont choqué le jeune. Ce mardi encore, à Theux, un garçon aurait été empêché d'entrer dans les locaux par un piquet.

MAUVAISE COMMUNICATION

À cela s'ajoutent une communication changeante, voire l'absence de communication, des appels à rentrer chez soi et, dans le même temps, des confirmations d'ouverture des écoles. Sans oublier la dis-

tribution de tracts appelant « à ne pas envoyer vos enfants à l'école jusqu'au 27 mai inclus ».

Dans ce brouhaha, élèves et parents se retrouvent, malgré eux, dans des situa-

”

« L'école doit rester accessible mais il n'y a parfois pas assez de personnel présent pour encadrer les élèves »

Segec

tions parfois chaotiques... surtout à quelques semaines des examens de fin d'année. Dans certains établissements, des examens qui devaient avoir lieu « hors session » ont dû être reportés.

Les Fédérations de parents se montrent compréhensives par rapport à la situation. Tout en étant catégo-

riques : l'accès aux écoles doit être garanti. « Il y a une législation à respecter », rappelle Véronique De Thier, codirectrice de la Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (Fapeo). « Empêcher des élèves de suivre des cours donnés, ça ne va pas », confirme Bernard Hubien, secrétaire général de l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (Ufapec). S'il y a un respect du droit de grève, il faut aussi respecter les personnes telles qu'elles sont. »

Ce rappel étant fait, elles adoptent une attitude plutôt compréhensive par rapport à la situation. « Ce ne sont pas les enseignants qui ont choisi le timing », commente Véronique De Thier. « Par contre, notre

position, c'est que, quoi qu'il arrive, le parcours des élèves ne soit pas impacté. »

Bernard Hubien se veut quant à lui rassurant. « On n'est pas encore en période d'examens. Par contre, nous serons vigilants si les blocages devaient se poursuivre au-delà de la période annoncée et impacter la réussite des épreuves externes et des examens. »

POUR OU CONTRE ?

Au sein des parents, trois sons de cloche coexistent. Il y a ceux qui soutiennent le mouvement, ceux qui dénoncent la prise d'otage des élèves et puis « l'entre-deux » : ceux qui soutiennent mais qui n'acceptent pas pour autant que les élèves soient pris pour cibles.

Ce que Bernard Hubien regrette, lui, c'est la commu-



MENACE SUR LES EXAMENS

Le député socialiste Martin Casier met en garde la ministre Valérie Glatigny : « Si le gouvernement s'obstine, il sera responsable du chaos dans les écoles en pleine période d'examens ».

Les examens sont-ils en péril ? La CSC, à l'origine de l'initiative, réaffirme que le préavis court jusqu'au 27 mai. Mais... « tout dépendra de la position du gouvernement », répond Roland Lahaye, secrétaire général de la CSC-Enseignement. « S'il est un peu intelligent, il mettra sur pause les réformes et nous réinvitera pour discuter sereinement et à tête reposée, en prenant le temps nécessaire. »

COMME DURANT LE... COVID ?

Rien n'est donc exclu. Et tout est dès lors possible. Quid en cas de prolongation ? « Si – et je dis bien si – le mouvement devait perdurer, les profs seraient assez professionnels pour ménager la fin d'année et ne pas pénaliser les élèves. »

Ce ne serait d'ailleurs pas une première. Roland Lahaye rappelle les grèves des années 90, ou encore... le Covid. « Cela a fonctionné avec des conseils de classe qui tranchaient en fonction. » Ce n'est certainement pas le cas de figure privilé-

gié. Mais quand bien même le mouvement serait-il bien terminé comme prévu pour les examens, la période de révisions pourrait, elle, être impactée. « Les organisations dépendent d'une école à l'autre », précise toutefois Bernard Hubien (Ufapec). Le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement avance des solutions. « L'hybridation et/ou l'organisation de remédiation peuvent être mises en place si le mouvement est fort suivi au sein d'un établissement. »

Du côté de la ministre Valérie Glatigny, on ne tire pas de plans sur la comète par rapport à la question spécifique des examens. « Ce que l'on voit pour le moment, c'est un message responsable par rapport aux apprentissages avec une volonté de limiter l'impact. »

D'après Roland Lahaye, la grève initiée lundi prend de l'ampleur. D'abord suivi en régions liégeoise et verviétoise, le mouvement prend progressivement dans les autres régions. « Ça monte en puissance partout. Namur est en train d'organiser des actions et, à Bruxelles, une action est notamment prévue au siège du gouvernement. Ça va augmenter jusqu'au 27 mai. » ■

S.A.B.

nication. « Il faut que les parents comprennent ce qu'il se passe. Quand on ne comprend pas, on se sent étranger à la chose. Ici, les retours que nous avons, ce sont des parents qui cherchent à comprendre. Et quand on leur explique, ils comprennent le mouvement. »

PAS DE SERVICE MINIMUM

Il faudrait aussi mieux communiquer sur l'organisation de l'école en cette période. « Ce n'est pas évident », reconnaît-on du côté du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, qui réaffirme comprendre la colère du secteur. « Dans l'idéal, la direction est au courant des grévistes et non-grévistes et prévient les parents. Mais il y a des surprises. L'école doit rester accessible mais il n'y a parfois pas assez de personnel présent pour encadrer les élèves. Il n'y a pas de service minimum dans l'enseignement... » Véronique De Thier estime

pour sa part que si la situation n'est pas idéale aujourd'hui, c'est l'avenir qu'il faut regarder. « Est-ce que la situation de demain, avec les réformes envisagées, sera idéale ? » Néanmoins, il existe des règles à respecter. Le réseau Wallonie-Bruxelles

”

« Empêcher des élèves de suivre des cours donnés, ça ne va pas »

Bernard Hubien
SECÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UFAPEC

Enseignement rappelle notamment que « les enseignants, s'ils ont pris la décision de faire grève, ne peuvent donc en aucun cas inciter les élèves à les suivre ». Dans la même ligne, « les parents ne pourront être empêchés de venir récupérer leurs enfants ». ■

« Pas de perte d'emplois » VS « on va supprimer des emplois » : qui dit vrai ?



© Hentago / iStockphoto.com

SABRINA BERHIN

La ministre Valérie Glatigny, l'assure : l'ajout de deux heures supplémentaires à l'horaire des profs du secondaire supérieur n'entraînera pas de licenciements. « J'entends qu'il y aura des pertes d'emplois. C'est faux. »

Mais encore ce mardi matin, sur La Première, l'opposition, en la personne du député Martin Casier (PS), l'accusait de mentir. « Quand on augmente les heures de travail des enseignants, mathématiquement, on va supprimer des emplois. » Et la circulaire envoyée par la ministre aux écoles ne rassure guère. « L'augmentation de la charge de travail [...] aura un impact sur l'emploi de certains membres du personnel temporaires et définitifs. Cette réduction de charge pourrait conduire à la non-reconduction de certains temporaires et/ou à la mise en disponibilité de membres du personnel définitif. »

QUI DIT VRAI ?

Le problème avec les chiffres, c'est qu'on peut leur faire dire ce que l'on veut.

Si l'on regarde les calculs de l'administration, les modifications auront un impact sur environ 1.300 équivalents temps plein. Un chiffre qui

appuie les propos de Martin Casier. Mais le cabinet de la ministre Valérie Glatigny s'empresse d'ajouter que cet impact est « théorique ». Et d'avancer un autre chiffre : environ 2.170 équivalents temps plein quittent naturellement l'enseignement secondaire supérieur chaque année. « Quand on met ces chiffres en perspective, il est plus vraisemblable qu'il y ait, même avec les deux périodes supplémentaires, des besoins pour combler les départs naturels », affirme-t-on chez la ministre.

Chacun en tirera ses conclusions. La vérité se situe probablement entre les deux. Si le cabinet considère les licenciements comme « peu vraisemblables », cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de conséquences. « Il ne s'agit pas de licenciements, mais d'éventuelles pertes de charges ou de réorganisations comme il en existe chaque rentrée scolaire », insiste la porte-parole de Valérie Glatigny.

Dans un monde idéal, les

1.300 postes impactés trouveraient leur compensation grâce aux 2.170 départs naturels. Mais le match ne sera peut-être pas aussi évident. Il faut que cela coïncide tant au niveau géographique qu'au niveau des matières. Tout cela demande une réorganisation.

GEL DES RÉAFFECTATIONS

Le cabinet de la ministre rappelle aussi une mesure prise pour limiter l'impact sur les enseignants non nommés. Le gouvernement a accepté, « à la demande des syndicats » la mise en place d'un mécanisme dénommé « gel des réaffectations ». Cette mesure vise à empêcher qu'un enseignant nommé puisse récupérer des heures jusqu'ici prestées par un temporaire via une mise en disponibilité ou un changement de fonction. L'enseignant nommé sera mis à disposition du PO et de son école tout en conservant sa rémunération. Le temporaire ne sera donc pas affecté. ■

 **Soutenez-vous la grève actuelle dans l'enseignement ?**

NON

59 %

OUI

41 %

Sondage de Sudinfo

VOICI LES AXES OÙ VOUS RISQUEZ LE PLUS DE CROISER UN RADAR MOBILE EN WALLONIE ET À BRUXELLES

Même si les radars tronçons montent en puissance, les appareils mobiles gardent la cote auprès des forces de police.



YANNICK HALLET
Journaliste

Contrairement aux radars fixes, les contrôles mobiles de vitesse ne sont pas annoncés, sauf s'il s'agit d'un Lidar dans un chantier autoroutier. Les utilisateurs de Coyote peuvent avertir les autres membres de la communauté de leur localisation.

« RENDRE LES ROUTES PLUS SÛRES »

« L'une de nos raisons d'être est de rendre les routes plus sûres. En signalant un radar mobile, nous incitons les automobilistes à ralentir dans une zone accidentogène. Notre rôle est de faire comprendre aux automobilistes que les règles sont faites pour être appliquées. Un point, c'est tout », indique Vincent Hébert, directeur général de Coyote Systems Benelux.

Sudinfo publie une cartogra-

phie, province par province, des zones où les membres de la communauté Coyote ont signalé le plus de radars mobiles en Wallonie et en Région bruxelloise. Ces alertes concernent également les Lidar présents dans les zones de travaux.

”

« C'est parfois difficile de s'y retrouver avec les limitations de vitesse tant les changements sont nombreux »

Vincent Hébert
COYOTE SYSTEMS BENELUX

Dans le Hainaut, ces signalements couvrent quasiment l'intégralité de l'E42 entre la région tournaisienne et la frontière namuroise. Logique, cet axe très fréquenté permet de relier les principales villes hennuyères. Le prolongement de l'E42 en

province de Namur fait aussi l'objet de nombreux signalements de radars mobiles entre Velaine et Andenne, hormis deux interruptions de part et d'autre de la capitale wallonne. L'E411 aussi est sous haute surveillance à l'approche de Namur en venant de Bruxelles jusqu'à Ciergnon. Des tronçons de nationales namuroises sont aussi signalés, notamment la N5 et la N97.

En province de Luxembourg, des parties de la N4 et de l'E25 rivalisent avec l'E411 contrôlée de-ci de-là, surtout lorsqu'elle est rejointe par l'E25 à partir de Neufchâteau. À propos de l'E25, il faut lever le pied aux environs de Beaufays, ainsi que dans la jonction de l'A602 qui la relie à l'échangeur de Loncin. C'est justement à partir de Loncin qu'un long tronçon de l'E40-E42 accueille des radars mobiles jusqu'à Herve, hormis une très courte partie à Cheratte.

LIMITATIONS À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Terminons ce tour de Wallonie avec le Brabant avec l'incontournable E411 sur toute sa longueur, ainsi que l'E19

aux environs de Nivelles. Des nationales importantes telles que la N4, N5 et N25 sont également très surveillées.

Quant à la Région bruxelloise, il faut modérer sa vitesse (du moins lorsque les sempiternels ralentissements le permettent) à la hauteur de Maelbeek, de Forest et d'Anderlecht. Un

conseil identique s'applique à la fin de l'E411 juste avant Delta.

« Respecter les limitations de vitesse n'est pas toujours facile en Belgique car elles changent très souvent. Entre Wavre et Namur, il y a plus de... 22 changements de limitation. C'est parfois compliqué de s'y retrouver », conclut Vincent Hébert. ■

LES RADARS MOBILES LES PLUS SIGNALÉS EN WALLONIE*



HAINAUT		NAMUR	
ROUTES	LOCALISATION	ROUTES	LOCALISATION
E42	Entre Wanfercée-Baulet et Gouy-lez-Piéton	N5	Entre Tarcienne et Somzée
R3	Entre Gilly et Heppignies	E411	Entre Aische-en-Refail et Courrière
E42	Entre Chapelle-lez-Herlaimont et Mons	E42	Entre Velaine et Spy
E42	Entre Jemappes et Pommerœul	N97	À la hauteur de Ciney
E19	À la hauteur d'Houdeng	N4	Entre Belle-Maison et Emptinne
BRABANT WALLON		LUXEMBOURG	
ROUTES	LOCALISATION	ROUTES	LOCALISATION
E411	Entre Rosières et Perwez	E411	Entre Ochamps et Verlaire
E19	Entre Haut-Ittre et Bon-Conseil	E411	Entre Stokkem

N25 Entre Nivelles
et Promelles

N5 Entre Mont-Saint-Jean
et Maison du Roi

N4 À la hauteur
de Mont-Saint-Guibert

et Sterpenich
E25 Entre Mabompré
et Bastogne

N4 À la hauteur
de Marche-en-Famenne

N4 À la hauteur de Tenneville



LIÈGE

ROUTES LOCALISATION

E40 Entre Awans et Hermée

E40 Entre Cheratte et Herve

E42 À la hauteur de Verviers

E25 Entre Cortil et Beaufays

E42 Entre Saint-Georges-
sur-Meuse et Gleixhe

*Par les usagers Coyote © iStock, D.R.

SUDINFO

3.934 véhicules, la plupart thermiques, roulent pour la police fédérale

Interrogé par le député Anthony Dufrane, le ministre de l'Intérieur indique que l'acquisition de véhicules électriques a été freinée par le manque de bornes de recharge.

YANNICK HALLET

Selon un décompte effectué par le ministre de l'Intérieur Bernard Quintin à la demande du député fédéral Anthony Dufrane (MR), la police fédérale compte 2.066 voitures, 681 fourgonnettes, 478 combis et 332 motos. À cela, il faut ajouter des camions, des pick-up et autres engins spécialisés pour arriver à un total de 3.934 véhicules. Ces chiffres ne concernent que la fédérale, pas les zones locales.

MOYENNE D'ÂGE : 14 ANS

« Je voulais notamment voir si la répartition était homogène entre les différentes provinces », explique le libéral.

La répartition est effectivement équitable avec 363 véhicules dans le Hainaut

contre 358 en province de Liège et 135 dans le Namurois. Les marques automobiles les plus représentées proviennent du groupe D'Ieteren (Audi, Volkswagen, Seat et Skoda) et de Stellantis (Peugeot, Citroën, Opel, Fiat, Jeep). Le député a également interrogé le ministre sur l'état du parc automobile.

La plupart des véhicules sont considérés comme financièrement amortis quand ils ont atteint dix ans et 200.000 km pour une motorisation essence ou 250.000 km pour une diesel. Mais cela ne signifie pas que la fédérale s'en débarrasse illico. « Sur la base des données des cinq dernières années, la durée moyenne d'utilisation avant renouvellement s'établit autour des 14 ans », indique le ministre Quintin.



Les marques les plus représentées sont signées D'Ieteren. © Photo News

Anthony Dufrane n'est pas surpris par une telle longévité : « Ces voitures ont des moteurs robustes et les coûts d'entretien sont assez importants ».

6 MILLIONS D'EUROS EN CARBURANT

Le coût annuel d'entretien du parc s'élève à 7,7 millions d'euros. Un contrat d'entretien et de réparation d'une durée variant de huit à dix ans est généralement

conclu à l'achat. À cela, il faut ajouter 6 millions d'euros en frais de carburants. En moyenne, 320 véhicules sont mis hors service chaque année. Ils sont soit utilisés comme véhicules didactiques dans les écoles de police soit vendus via FINSHOP. Le produit de la vente n'est pas intégré au budget de la police fédérale. En 2025, la fédérale a commandé 550 véhicules, soit

environ un septième de l'ensemble de sa flotte afin de la moderniser. C'est 2,4 fois plus qu'en 2024. La priorité a été donnée aux véhicules essence et dans une certaine mesure aux hybrides rechargeables. L'acquisition des électriques a été freinée par le manque de bornes de recharge.

”

« Les coûts d'entretien de ces véhicules sont assez élevés »

Anthony Dufrane
DÉPUTÉ FÉDÉRAL

« La police fédérale attend le déploiement de bornes de recharge électriques dans ses infrastructures », précise le ministre de l'Intérieur. La fédérale espère pouvoir continuer « dans la voie du rajeunissement en 2026 et continuer à verdier le parc au rythme du déploiement des bornes de recharge mené par la Régie des Bâtiments dans les quartiers ». ■

« L'ATTAQUE LA PLUS VIOLENTE DEPUIS 25 ANS ET LA PLUS MALHONNÊTE »

Secrétaire général de la mutualité socialiste Solidaris, Jean-Pascal Labille rejette les accusations de laxisme dans le contrôle des malades de longue durée et défend un modèle de santé humain.



DIDIER SWYSSSEN

Journaliste

Les mutualités ont été mises sur la sellette après plusieurs rapports de l'Inami sur les contrôles des malades de longue durée. Solidaris était particulièrement montrée du doigt. Comprenez-vous ces critiques ?

Je pense qu'il y a un côté malhonnête dans le procès fait aux mutualités. Deux discours s'affrontent. Le premier, c'est un discours classique de droite qui consiste à dire que les malades sont des profiteurs, comme les chômeurs l'ont été avant eux, et que les mutualités seraient laxistes. En face, un discours qui essaie de comprendre pourquoi ce phénomène explose partout en Europe. La vraie question, ce n'est pas comment faire sortir les 575.000 malades de longue durée du système mais pourquoi y sont-ils entrés ? Ce ne sont pas les mutualités mais les conditions de travail qui fabriquent les malades : la flexibilisation, l'allongement des carrières, etc. Plusieurs niveaux de contrôle existent déjà. Où y a-t-il du laxisme ? Dans 20% des cas, les tribunaux considèrent que les mu-

avons besoin d'un cadre de référence qui n'existe pas aujourd'hui. Toute cette législation date de 1994. On était alors dans un monde où les travaux étaient physiques. Aujourd'hui, il y a plein d'autres causes à l'incapacité de travail, notamment la santé mentale (...) Les mesures du gouvernement ne sont pas prises pour soigner les gens mais pour faire des économies. C'est ce qui me dérange profondément.

Les critiques ne viennent pas que

”

« La vraie question, ce n'est pas comment faire sortir les 575.000 malades de longue durée du système, mais pourquoi y sont-ils entrés ? »

Jean-Pascal Labille
SECÉTAIRE GÉNÉRAL DE SOLIDARIS

des politiques. Roger Toelen, ancien conseiller général de l'Inami, accuse les mutualités d'avoir empêché des réformes structurelles et évoque des pressions sur des

peux faire des campagnes et les sensibiliser à l'intérêt de se faire vacciner mais ce n'est pas moi qui prends la seringue pour aller vacciner les gens. On veut nous responsabiliser sur le nombre de personnes que l'on va remettre au travail, je le répète encore une fois : ce ne sont pas les mutualités qui créent l'emploi. Que ceux qui ont cette responsabilité ne se défaussent pas sur nous.

Si le contrôle des malades de longue durée était retiré aux mutualités pour être confié à l'Inami, ce serait une catastrophe ?

Ce serait une erreur monumentale, ce serait méconnaître le système. Ce n'est pas parce que vous changez la couleur du siège du médecin-conseil, qui se trouverait à l'Inami au lieu de la mutualité, que les choses vont aller mieux. On a une pénurie de médecins-conseils : 575.000 malades et 230 médecins-conseils, donc on voit bien la charge de travail. On a accru les contrôles : une personne qui tombe en incapacité de travail est vue trois fois la première année. On nous demande de revoir les personnes déclarées en invalidité à vie. On n'y est pas opposé, que du



Jean-Pascal Labille : « Ce ne sont pas les mutualités qui créent l'emploi ». © Belg

là. Je suis le plus heureux du monde quand une personne malade retrouve un vrai emploi et qu'elle s'émancipe dans son travail. On se dit que l'on a été vraiment utile pour cette personne-là. Si on prend les 100.000 personnes qui ont retrouvé le travail à temps partiel, les mutualités ont vraiment joué un très grand

profil de nos affiliés, des personnes de la classe ouvrière qui sont sensibles à des chocs socioprofessionnels, donc des profils plus fragiles ou en tout cas qui ont beaucoup plus de difficultés à retrouver un travail. Mais on multiplie les efforts pour pouvoir les aider (...) Je ne vois sincèrement pas

tualités ont été, au contraire, trop dures avec les patients. Autre élément : ce ne sont pas les mutualités qui créent l'emploi. On attend d'ailleurs de ce gouvernement qu'il crée beaucoup plus d'emplois et de vrais emplois, pas des emplois où les gens vont retomber malades ensuite.

Pour vous, les politiques critiquent les mutualités, alors que ce qui se passe relève avant tout de leur responsabilité ?

Oui, clairement, même s'il y a des choses que nous devons améliorer dans notre fonctionnement. Pourquoi y a-t-il des divergences aussi importantes entre un médecin-conseil et un médecin vérificateur de l'Inami ? Nous

médecins-conseils. Ce sont des accusations graves...

Elles m'étonnent profondément. Venir dire que le système ne fonctionne pas lorsque l'on a été au cœur du système, c'est à tout le moins déplacé. Cela fait plus de 25 ans que je suis dans la mutualité. Jamais, je n'ai entendu parler d'une pression sur des médecins-conseils. Jamais !

Le ministre veut lier davantage le financement des mutualités à leurs résultats : retours à l'emploi, orientation des patients... Cela vous inquiète ?

Je veux bien être responsabilisé sur les choses que je peux maîtriser. On veut, par exemple, nous responsabiliser sur le nombre de vaccinés. Je

contraire... Mais transférer les contrôles à l'Inami ne va rien changer.

Si on voulait contrôler davantage de malades de longue durée, il n'y a tout simplement pas assez de médecins-conseils ?

Certainement ! Je ne saurais vous le quantifier comme cela, mais il en faudrait peut-être le double. La plus-value des mutualités, c'est leur réseau de proximité, leurs assistantes sociales, leurs coordinateurs de retour au travail, leur réseau associatif, leur accompagnement social. Tout cela peut aider la personne à retrouver du travail. Je crains aujourd'hui qu'il n'y ait une certaine volonté d'affaiblir la mutualité aussi dans ces rôles-

rôle. Je voudrais qu'on le reconnaisse. Cela, l'Inami ne pourra jamais le faire.

Les mutuelles sont accusées de conflit d'intérêts parce qu'une partie de leur financement dépend du nombre de malades pris en charge. Le ministre veut aussi passer au crible les assurances complémentaires et hospitalisation des mutualités. Cela vous inquiète ?

Il n'y a aucun conflit d'intérêts. Nous n'avons pas plus de financement si les gens sont malades. Par contre, nous avons beaucoup plus de travail. Nous avons pris des initiatives financées sur fonds propres. Le problème que nous avons chez Solidaris, c'est que nous avons, dans le

”

« Si on prend les 100.000 personnes qui ont retrouvé le travail à temps partiel, les mutualités ont vraiment joué un très grand rôle. Je voudrais qu'on le reconnaisse »

Jean-Pascal Labille

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE SOLIDARIS

où est le problème d'offrir des assurances hospitalisation à nos affiliés, puisque nous ne pouvons le faire qu'à nos affiliés, si ce n'est le grand danger qui nous guette : certains voudraient privatiser ces matières-là pour les offrir au marché. Je me battrai toujours, avec toute mon énergie, contre un système de soins de santé à l'américaine. Le vrai danger, il est là, quand certains auront affaibli les mutualités. Dans ce système, c'est chacun pour soi : si vous avez l'opportunité de vous offrir une assurance, alors tant mieux pour vous. Sinon, tant pis !

Le ministre dit que les mutualités doivent se réinventer. Comment voyez-vous leur avenir ?

Se réinventer, on le fait depuis toujours. Personne ne va nier qu'il y a dans la société un énorme problème de santé

Vandenbroucke veut limiter les avantages offerts par les mutualités

DIDIER SWYSEN

Le ministre de la Santé publique, Frank Vandenbroucke (Vooruit) a présenté mardi sa proposition de « pacte de réforme » avec les mutualités, derrière laquelle on devine une volonté claire d'encadrer davantage leurs activités (et leurs dépenses).

d'une vision globale et moderne du secteur des soins de santé, du bien-être et du social. Depuis de nombreuses années, les mutualités ont pris les devants en matière de modernisation et d'innovation. Nous avons profondément transformé nos services pour mieux répondre aux be-

« Dans ce contexte, nous accueillons la volonté d'inscrire notre secteur dans une trajectoire d'évolution et de transformation. Plusieurs points restent toutefois à clarifier et à débattre dans le cadre de la concertation annoncée car des éléments risquent de poser des problèmes de fonc-



AVANTAGES LIMITÉS

Les organismes assureurs devraient, dans la vision du ministre, ne proposer des avantages complémentaires à leurs membres que s'ils peuvent prouver qu'il est question de santé ou de bien-être.

Il ne devrait ainsi plus être possible de rembourser de l'homéopathie ou de l'acupuncture, a exposé le ministre pour donner un exemple. Les prises de participation des mutualités seraient limitées, excluant les initiatives commerciales, et leurs bénéfices excédentaires seraient aussi strictement encadrés.

Dans l'accord de gouvernement, il était inscrit que les mutualités devraient réaliser 150 millions d'euros d'économies dans leur frais d'administration. Le ministre Vandembroucke estime que les mutuelles peuvent encore aller chercher 100 millions supplémentaires en se montrant plus efficaces.

Les mutualités ont pris acte de la proposition du ministre par la voix de Luc Van Gorp, président du Collège intermutualiste.

« Notre ambition est claire : rester pleinement acteurs

soins de nos membres et de la population (digitalisation des remboursements, développement de services de santé, etc.) »



Frank Vandembroucke propose sa vision des mutualités... © Photo News

tionnement mais aussi et surtout d'empêcher de rendre des services importants à nos affiliés. » ■

TICKET MODÉRATEUR PLUS CHER CHEZ LE SPÉCIALISTE ? « ÇA SERA UN PROBLÈME »

Pour financer les soins, les experts de l'Inami recommandent d'augmenter le ticket modérateur chez les spécialistes, mais pas chez les médecins généralistes. Qu'en pense M. Labille ? « Ce qui me guide, c'est l'accessibilité aux soins de qualité. Je ne pense pas qu'en augmentant le ticket modérateur de 1 ou 2€, ça va régler le problème. Par contre, ça va certainement créer des problèmes chez certaines personnes. Il y a des gens pour qui 2€, 3€, c'est beaucoup, surtout pour les malades chroniques qui vont souvent chez le médecin. Cela dit, si le ticket modérateur avait modéré quelque chose, ça se saurait (...) Vous savez ce qu'il faut réinventer ? C'est le contrat social dans cette société, c'est la place de l'humain dans cette société, le lien humain, l'aventure humaine commune, c'est surtout ça qu'il faut réinventer aujourd'hui. » ■

mentale (« Un pass dans l'im-passe »)? Solidarité! Pendant toute la crise sanitaire, les autorités fédérales sont venues nous chercher. C'est ça, se réinventer. Ce serait aussi élargir cette sécurité sociale, notre bien le plus cher, à l'alimentation, dont on sait qu'elle peut conduire à des problèmes de santé majeurs, ou au logement. Vous avez des situations dans le logement avec des espérances de vie qui peuvent varier de 4, 5, 6 ans. Mais se réinventer, ce n'est en aucun cas accepter l'austérité que d'aucuns dans ce gouvernement voudraient nous faire supporter, ainsi qu'à la population. Ce n'est pas non plus détruire le modèle social belge (...) Je considère que la mutualité est un mouvement social au sens large. Elle participe, bien sûr, à la cogestion de l'assurance maladie, elle fait des propositions; la mutualité participe aussi à la vie de la cité et lutte contre l'exclusion. L'avenir des mutualités passe par cela: une mutualité de proximité, qui connaît les problèmes des gens et qui les relaie aux autorités, mais aussi une mutualité de combat, pour dénoncer les injustices et améliorer la situation des gens. Certains ne veulent pas de ce contre-pouvoir comme peuvent l'être les organisations syndicales ou le monde associatif d'ailleurs. ■



Retrouvez cet entretien en intégralité sur les sites de Sudinfo



LE SOIR

Un nouveau tour de vis dans les pensions

Progressivement, le gouvernement va limiter les périodes de non-travail prises en compte dans le calcul de la retraite à 40 puis 20 % de la carrière.

La réforme de Vandenberghe, un big bang pour les mutualités ?

DÉCODAGE

SANDRA DURIEUX

Ces dernières semaines, une pluie d'attaques politiques sans précédent s'est abattue sur les mutualités en raison de leur mauvaise gestion supposée des malades de longue durée. Dans les cordes, le ministre fédéral de la Santé, Frank Vandenberghe (Vooruit), a esquissé une première prise de distance avec les institutions qu'il défendait jusque-là en les appelant à se « réinventer ». Ce mardi, il est allé un cran plus loin encore en présentant un vaste plan de réforme, véritable big bang pour le secteur.

1

Pourquoi Vandenberghe s'est-il hâté à proposer une réforme ?

Le nombre de malades de longue durée crève les plafonds en Belgique, avec plus de 570.000 personnes en incapacité de travail comptabilisées en 2025, selon les derniers chiffres de l'Inami. MR et NV-A se sont rapidement emparés de ces résultats, ainsi que d'autres, comme des contrôles réalisés par l'Inami qui ont parfois abouti à la résiliation de plus d'un quart des incapacités de travail pourtant validées par des médecins-

PASCAL LORENT

Le gouvernement fédéral a approuvé la proposition du ministre Jambon (N-VA) de limiter progressivement la prise en compte des périodes assimilées dans le calcul du montant de la retraite.

Pour l'instant, les périodes « non travaillées » durant la carrière sont considérées comme des périodes de travail dans le calcul de la retraite. Selon le cabinet du ministre fédéral des Pensions, elles représenteraient en moyenne un tiers de la carrière des salariés. Ce qui signifie que, pour une partie de ce groupe, cette sé-

conseils des mutuelles (des études réalisées sur de petits échantillons de malades et dont la méthodologie est contestée par les mutuelles) pour pointer ces dernières du doigt. Ils remettent en question leur pertinence et leur efficacité dans la gestion de ce flux de malades de longue durée.

La pression politique, mais aussi médiatique, surtout en Flandre, s'est accentuée sur le ministre fédéral de la Santé qui, à l'heure où le gouvernement Arizona doit à nouveau dégager des milliards d'euros d'économies, dégage un plan de réformes tant financières qu'organisationnelles. Le ministre parle d'un « pacte » de réforme, rappelant que celui-ci doit encore faire l'objet de négociations avec les mutuelles. Et pour cause, celles-ci n'ont reçu une copie que... lundi soir.

quence d'inactivité constitue une part plus grande de leurs 42 années de travail.

La décision survenue en conseil des ministres consiste à limiter la part de périodes assimilées à du travail dans une carrière, de manière progressive. « A titre transitoire, un pourcentage de limitation de 40 % s'appliquera, à partir du 1^{er} juillet 2027, aux personnes nées entre 1961 et 1964 », explique le cabinet Jambon. « Ce seuil sera ensuite réduit progressivement, par paliers de cinq points de pourcentage, jusqu'à atteindre 20 % pour les personnes nées à partir de 1968. Les périodes assimilées soumises au pour-

centage de limitation qui dépassent ce seuil seront exclues du calcul de la pension. »

Autrement dit, les personnes comptabilisant plus de huit années non travaillées durant leur carrière seront impactées financièrement. Une situation qui pourrait toucher des personnes ayant choisi de prendre un crédit-temps de fin de carrière et d'ainsi travailler à mi-temps dès l'âge de 55 ans, par exemple. Pour peu que ces personnes aient chômé quelques années durant leur parcours professionnel, elles pourraient perdre une partie de leur retraite.

P. 4

2

Quelles sont les économies qui vont être imposées aux mutualités d'ici 2029 ?

Dans l'accord de gouvernement, il était déjà inscrit que ces organismes assureurs devraient réaliser 150 millions d'euros d'économies dans leurs frais d'administration. Le ministre Vandenberghe estime maintenant que les mutuelles peuvent encore aller chercher 100 millions d'euros supplémentaires en se montrant plus efficaces. Pour cela, il fait passer la part variable de leur financement de 20 à 27%. Cela signifie qu'une plus grande part de leurs ressources dépendra de leurs (bons) résultats tant en termes de remboursement des soins de santé que d'accompagnement et de retour au travail des malades de longue durée.

3

Comment les mutuelles seront-elles dorénavant financées ?

La part des ressources fixes accordée par l'assurance-maladie aux mutuelles pour leur permettre d'assurer leurs frais d'administration, tant dans le remboursement des soins de santé que dans la prise en charge des malades de longue durée

et leurs indemnisations, sera donc réduite, et la clé de répartition des moyens entre les mutuelles sera revue. En 2029, 27 % du financement de ces organismes dépendra de leurs résultats. « Les mutualités seront responsabilisées pour assurer un bon accompagnement (en matière de santé) de leurs membres et pour fournir des services efficaces, y compris aux prestataires de soins », peut-on lire dans le plan du ministre. « Il ne suffit pas que les mutualités mènent des campagnes d'information, elles doivent également cibler proactivement les groupes à risque, prendre contact de manière proactive, etc. afin d'orienter les personnes vers les soins appropriés et ciblés. » En outre, dans ce financement variable, la part accordée aux bons résultats obtenus dans la remise à l'emploi des malades de longue durée sera plus importante, passant de 5 % en 2026 à 15 % en 2029.

4

Les mutuelles devront-elles remettre plus de malades à l'emploi pour être mieux financées ?

Le plan du ministre n'avance pas d'objectifs chiffrés de remise à l'emploi à réaliser par les mutuelles, mais la ligne est claire : « Il ne suffit pas que les mutualités évaluent correctement les personnes en incapacité de travail ; lorsque c'est possible, elles doivent les accompagner dans le retour au travail », précise la note. Mais quels seront les indicateurs sur base desquels un résultat sera considéré comme positif ou négatif ? Là, le travail est complètement en friche puisque c'est la commission pour les objectifs de soins de santé (mise en place en 2023) qui sera chargée de les déterminer.

Le ministre donne toutefois quelques exemples qui pourraient entrer en ligne de compte : couverture vaccinale ou participation des membres à des programmes de dépistage organisés, nombre de membres ayant un DMG (dossier médical global), détection précoce des problèmes mentaux grâce à une approche proactive sur le terrain, réduc-

au travail et d'une prévention plus active des maladies sans préciser comment les mutuelles devront y parvenir et comment elles seront jugées sur ce travail.

5

La fin de l'autonomie des mutuelles ?

Outre le financement, la réforme prend également diverses mesures qui vont bouleverser le fonctionnement de ces structures. Ainsi, d'ici 2028, il ne devra plus rester qu'une seule mutualité par union nationale. Exit donc les quelques structures provinciales qui restaient encore. En outre, les mutualités devront accélérer leur transition numérique. Enfin, alors qu'un certain nombre de leurs investissements ont été pointés du doigt ces derniers mois, les mutuelles, qui doivent légalement s'assurer un matelas financier pour répondre aux besoins, ne pourront plus investir que dans des activités non lucratives, en lien avec les soins de santé et de bien-être. Devant la presse, le ministre a précisé que cette mesure valait pour les investissements déjà réalisés, autrement dit les mutuelles devront se débarrasser de leurs activités qui ne correspondent plus aux critères établis. Afin de prévenir les conflits d'intérêts, les membres de la direction et les collaborateurs des mutualités ne peuvent plus siéger au sein des conseils d'administration des organisations dans lesquelles ils ont des intérêts financiers. La note précise aussi que les mutualités devront dorénavant s'abstenir de toute propagande politique partisane.

6

Quels impacts sur les avantages complémentaires et les assurances facultatives ?

Là aussi, l'autonomie des mutuelles est sérieusement réduite. Ne pourront être remboursées que les interventions de santé reconnues et donc plus les thérapies non conventionnelles (homéopathie, acupuncture), l'ostéopathie faisant l'objet d'une étude complémentaire, selon le ministre Vandembroucke. Les avantages complémentaires serviront

réactions

Les mutualités « prennent acte » de la proposition du ministre

S.DX

Si, en coulisses, des acteurs des mutualités ne cachent pas être secoués par ce « plan-pacte » de Frank Vandembroucke, officiellement, ils préfèrent jouer la carte de l'ouverture et de la concertation. Et aussi celle de l'unité face à un tir groupé d'attaques qui remet en cause leur existence même. C'est donc par le biais d'une communication intermutualiste plutôt modérée qu'ils ont tenu à réagir.

« Les mutualités prennent acte de la proposition du pacte de réforme », explique Luc Van Gorp, président de la Mutualité chrétienne et du collège intermutualiste. « Depuis de nombreuses années, les mutualités ont pris les devants en matière de modernisation et d'innovation (...). Cette dynamique se poursuit et s'intensifie. Notre secteur assume également un rôle croissant de leadership en matière d'innovation, que ce soit dans la prévention, l'accompagnement des patients, le retour au travail ou l'accompagnement social des publics fragilisés. Cette capacité à se réinventer fait partie intégrante de notre ADN. Dans ce contexte, nous accueillons la volonté d'inscrire notre secteur dans une trajectoire d'évolution et de transformation. Plusieurs points restent toutefois à clarifier et à débattre dans le cadre de la concertation annoncée, car des éléments risquent de poser des problèmes de fonctionnement, mais

aussi et surtout, d'empêcher de rendre des services importants à nos affiliés. Mais l'essentiel sera pour nous de rester dans une approche réellement constructive et ambitieuse. Ces dossiers complexes méritent un débat de fond, serein et objectif, qui dépasse les simplifications et reconnaît pleinement la diversité et valeur de nos missions, tant en santé qu'en matière sociale. Nous participerons pleinement à la concertation annoncée, avec la volonté de contribuer activement à une vision d'ensemble du système de santé cohérente, solidaire et tournée vers l'avenir », conclut Luc Van Gorp qui rappelle toutefois l'indépendance des mutualités.



Ces dossiers complexes méritent un débat de fond, (...) qui dépasse les simplifications et reconnaît pleinement la diversité et valeur de nos missions

Luc Van Gorp
Président de la Mutualité chrétienne et du collège intermutualiste

”

solidaires, et donc d'une régulation des coûts au profit du patient, l'interdiction du remboursement des tickets modérateurs ou l'absence d'autonomie dans le choix des prestations de soins remboursées par l'assurance complémentaire qui feraient des mutuelles des « outils politiques » au service du gouvernement.

tion de l'utilisation inutile et incorrecte des antidépresseurs, orientation des membres vers des trajets de soins adaptés à leur profil (troubles alimentaires, obésité infantile, trajet périnatal pour les mères vulnérables, etc.). D'autres indicateurs liés aux services fournis aux prestataires de soins et aux membres pourraient aussi compter plus, comme la rapidité des paiements, la performance des services informatiques, la disponibilité en cas de questions/problèmes. En ce qui concerne les malades de longue durée, la note se contente de parler d'un accompagnement étroit dans leur retour

« d'antichambre » de l'assurance-maladie autrement ils prendront en charge les soins utiles et pertinents qui ne sont actuellement pas pris en charge par l'assurance-maladie obligatoire, faute de moyens financiers suffisants. Les mutualités ne pourront plus rembourser les tickets modérateurs et devront démontrer le lien clair avec la santé de la prise en charge de certaines activités comme les camps de vacances par exemple. En ce qui concerne les assurances facultatives (hospitalisations, dentaires), les délais d'attente avant la prise en charge ne pourront plus excéder douze mois.

L'homme d'une remontada». C'est le titre du livre consacré à Maxime Prévot et au chemin qui a mené la création puis à la victoire électorale des Engagés en juin 2024 (éditions Kennes). Il sort ce 20 mai en librairie, sous la plume du journaliste Vincent Liévin, et nous avons pu le lire en primeur. Quant au nouveau nom du parti, cela aurait pu être « Dynamo », « Air », « Essentiel », « Up ! », « Humaterra », « Maintenant », « Ensemble demain » ou encore « Sur le pont »... si les centristes avaient accepté l'une de ces propositions un peu folkloriques d'un bureau parisien auquel le parti avait fait appel. Mais qui n'ont séduit aucun des *happy few* consultés en même temps que le président de l'époque. « Il y avait aussi "Les hirondelles", pas sûr qu'elles auraient fait le printemps ! », rit Maxime Prévot en commentant l'ouvrage en exclusivité pour *Le Soir* et *L'Avenir*. « Quand on nous les a présentés, j'ai vu un grand vide de désespoir dans le regard de la dizaine de proches présents. On était extrêmement surpris et rien ne nous avait convaincus. »

Ce sera donc finalement Les Engagés. « Cela avait été suggéré par les militants, qui nous avaient fait des centaines de propositions. Cela m'avait bien plu, et je suis revenu à la charge avec cette idée. » Même si, « quand on l'a testé [lors de deux sondages], les résultats n'étaient pas super encourageants », reconnaît l'ex-président aujourd'hui ministre des Affaires étrangères. « Mais j'avais l'intime conviction qu'on tenait quelque chose. » Et pour pouvoir sonder un échantillon de citoyens sans que le nom ne fuite dans la presse, il a été raconté qu'il s'agissait « de Français qui voulaient tester le nom en vue de la campagne présidentielle française ».

« Pendant une semaine, j'ai pensé à démissionner »

Pour ceux qui ont suivi de près la nais-

Les Engagés, ou l'histoire de la longue marche de Maxime Prévot

Dans le livre « L'homme d'une remontada », Maxime Prévot raconte le chemin de la transformation du CDH en Les Engagés. Un chemin qui a mené à la victoire électorale. Un chemin emprunté par un président qui a douté jusqu'au bout.

MARTINE DUBUSSON



Maxime Prévot raconte aussi des éléments douloureux de sa jeunesse qui l'ont façonné. © PIERRE-YVES THIENPONT.

uns et les autres se sont employés à faire sur notre nom – les « Enragés », les « Dégagés... – ont été notre meilleure agence de communication. Cela nous a totalement aidés, car deux ans c'est court pour installer une marque. »

Ce qui a aussi aidé, ce sont les montants importants investis par le parti dans le digital, les réseaux sociaux. « On était en retard de trois guerres. Il fallait donc mettre le paquet. » Mais « le tournant », pour Maxime Prévot, c'est la séquence de septembre 2023 : l'arrivée d'une série de nouvelles personnalités. « Et la grande chance, c'est qu'aucun d'eux n'a fait défection dans la dernière ligne droite. Même si pas mal ont été dragués par d'autres partis. Ce fut ma première récompense : avoir des personnalités qui prenaient le risque de mettre leur notoriété sur la place publique en faveur d'un projet nouveau à l'issue incertaine. »

cherchant à être au-dessus de la mêlée. Ma conviction est que les guerres de slogans sont assez vaines. » Il se voit en anti-Bouchez ? « Nous avons des tempéraments différents, nous sommes de générations différentes. Et je n'ai jamais considéré qu'on se grandissait en tenant éventuellement des propos qui apparaissent méprisants. Mais je reconnais à Georges-Louis une énergie et une volonté à défendre son projet. »

Quant à Bart De Wever, Prévot le qualifie de « respectueux, à l'écoute, constructif » dans le livre. « Autant j'ai pu être assez dubitatif sur la faculté de l'homme à pouvoir incarner une fonction de Premier ministre – un peu comme si on demandait à quelqu'un qui a toujours dit qu'il n'était pas catholique de devenir le nouveau pape –, mais aujourd'hui, je travaille aux côtés d'un homme posé, respectueux, qui ne verse pas dans la caricature et qui est animé réellement par la volonté de faire au mieux et pour tout le monde. » Malgré tout, il garde « une vigilance communautaire » au sein de l'Arizona.

sance des Engagés, il n'y aura pas de révélations fracassantes dans ce livre. Ceci, tout de même : si Maxime Prévot tient bon pendant toute la (longue) période de la refondation du CDH en Engagés, il a sérieusement pensé à démissionner lorsque, quelques mois après l'avènement du nouveau mouvement en mars 2022, les sondages sont toujours mauvais. « Oui, cela a duré une semaine. Je n'en ai parlé à quasi-personne, un peu à ma femme. Je me posais la question : est-ce que je ne me suis pas gouré ? » Finalement, il reste : « Une petite force intérieure me dit que c'est normal, qu'il faut du temps pour que cela percole. Mais il y avait un peu de méthode Coué... » Deux éléments le retiennent : « Je trouvais que ce serait un peu lâche de démissionner pour de mauvais sondages ; si j'avais dû le faire, j'aurais dû le faire avant l'éclosion des Engagés. Maintenant que le bébé est là, je ne pouvais considérer six mois après que je devais faire un infanticide. Je devais assumer la destinée, pour le meilleur comme pour le pire. Ensuite, je restais malgré tout convaincu qu'il était trop tôt pour tirer un enseignement définitif de la capacité du mouvement à convaincre. »

Et paradoxalement, sourit Maxime Prévot, « tous les jeux de mots que les

« Des discussions avec plusieurs MR »

Ce qui ne sera pas réussi dans cette refondation du CDH en Les Engagés, c'est l'alliance avec Défi. Qui, aujourd'hui encore, « ferait sens » pour Maxime Prévot, même s'il n'y a plus de contacts en ce sens entre les deux partis. Par contre, à l'époque, « il y a eu des contacts avec d'autres personnalités du MR que Jean-Luc Crucke », assure le centriste. Qui ne veut pas citer de noms, pour « rester élégant et ne pas les incommoder », mais oui, « certains – libéraux sociaux – ont pris une part de risque à accompagner des discussions discrètes mais n'ont finalement pas franchi le rubicon. »

Jamais, assure encore Maxime Prévot qui a douté jusqu'au bout – il avait d'ailleurs préparé deux discours pour le soir des élections, un de victoire, un de défaite pas tout à fait terminé –, il n'aurait « pensé atteindre un tel résultat », 20 %, aux élections de juin 2024. Il s'était fixé 14 %. « Un élément qui nous a été bénéfique », analyse-t-il, « c'est la manière dont les débats télévisés se sont déroulés. Les chamailleries permanentes entre PS et MR ont finalement soulé beaucoup de gens. Ce qui faisait davantage ressortir, par effet de contraste, ma personnalité plus posée,

« Je me livre largement, pas totalement »

Dans un autre registre, Maxime Prévot assume toujours pleinement l'absence de référence religieuse dans le projet des Engagés, car « la foi relève de l'intime de chacun et doit être totalement respectée, mais la loi doit primer, cela ne doit pas orienter le débat public. » Même si, à titre personnel, il dit « se sentir bien quand les circonstances l'amènent dans une église ou à communier ». Côté personnel justement, il raconte des éléments douloureux de son enfance et de sa jeunesse, l'inimitié (pour le dire gentiment) de sa belle-mère, le décès de son père, le handicap de son oncle..., autant d'épreuves qui l'« ont façonné ». « Je me livre assez largement dans ce livre, mais pas totalement. J'ai souhaité préserver ma vie familiale actuelle. Mais de ce qui a influencé mes convictions et mon caractère, rien n'a été éludé. »



L'homme d'une remontada
MAXIME PRÉVOT,
Ed. Kennes -
Les 3 As, Coll.
Société
240 p.,
19,90 €

Progressivement, le gouvernement va limiter les périodes de non-travail prises en compte dans le calcul de la retraite à 40 % puis à 20 % de la carrière. Pour les personnes ayant chômé ou pris un crédit-temps sur plus de huit ans, cela aura un impact.

PASCAL LORENT

L'entre de la réforme des pensions n'est pas encore sèche que, déjà, le gouvernement apporte une autre modification au calcul des retraites, avec une mesure adoptée récemment en conseil des ministres, sur proposition du ministre Jan Jambon (N-VA). Il s'agirait de limiter à 20 % de la carrière les périodes de « non-travail » assimilées à des prestations dans le calcul du montant de la pension, dénonce la FGTB. Et cela de manière rétroactive, pour toutes les personnes nées à partir de 1968 (âgées au moins de 58 ans, donc).

Au cabinet du ministre, on confirme mais on nuance le propos du syndicat socialiste. Effectivement, la volonté du gouvernement est bien de limiter la part de périodes assimilées prise en compte durant la carrière. Mais progressivement, afin de répondre aux remarques reçues du Conseil d'Etat sur la préservation des droits acquis. Le seuil passerait ainsi progressivement de 40 % de périodes assimilées (entre 17 et 18 années, sur une carrière de 42 à 45 ans) à 20 % (de huit à neuf années).

Progressivement, c'est-à-dire ? « A titre transitoire, un pourcentage de limitation de 40 % s'appliquera, à partir

du 1^{er} juillet 2027, aux personnes nées entre 1961 et 1964 », explique-t-on au cabinet du ministre des Pensions. Ce seuil sera ensuite réduit progressivement, par paliers de cinq points de pourcentage, jusqu'à atteindre 20 % pour les personnes nées à partir de 1968. Les périodes assimilées soumises au pourcentage de limitation qui dépassent ce seuil seront exclues du calcul de la pension. »

Certaines périodes de non-activité ne seront en outre pas prises en compte dans le calcul et, dès lors, « immunisées » contre le plafonnement. Il s'agit du service militaire, de la maladie, de la grossesse, du congé parental ainsi que de divers congés de soins. A l'inverse, ce quota inclura le chômage involontaire (à l'exception du chômage temporaire et du travail à temps partiel avec maintien des droits, avec ou sans allocation de garantie de revenus), la pré-pension et le régime du chômage avec complément d'entreprise (RCC) ou encore les jours non prestés dans le cadre des emplois de fin de carrière.

Et c'est justement ce qui effraie la FGTB, qui dénonce une forme de trahison à l'égard de ces personnes qui ont choisi de réduire leur temps de travail afin de poursuivre leur vie professionnelle jusqu'à l'âge légal de la retraite. En juin 2025, les interlocuteurs sociaux avaient déploré que le gouvernement mette un terme aux emplois de fin de carrière, mais avaient demandé à l'Arizona de maintenir l'assimilation de la partie non prestée de cette période. Depuis, le malus pension a été voté. Ce qui pourrait amener à des situations où des personnes ayant chômé durant leur carrière et épuisées par un métier pénible auraient le choix entre une retraite prématurée sanctionnée d'un malus ou une fin de vie active à temps partiel au détriment du montant de leur pension.

« 91 euros de moins par mois »

Au cabinet du ministre Jambon, on minimise l'impact d'une éventuelle non-assimilation des emplois de fin de carrière, en raison. « Concrètement, le mécanisme de limitation ne concernera essentiellement que les travailleurs ayant



Pensions : un plafond « descendant » des périodes assimilées

accumulé des périodes de chômage particulièrement longues au cours de leur parcours professionnel – parfois en fin de carrière – combinées à plusieurs années passées sous le régime de l'emploi de fin de carrière ou du RCC », répond-on, en précisant que ne sont comptabilisés que les jours « chômés » de l'horaire à temps partiel.

Ce que le syndicat socialiste conteste, exemple à l'appui. Ainsi un travailleur né en 1968 qui aurait connu cinq années de chômage sur l'ensemble de sa carrière et serait passé à un emploi de fin de carrière en 2023 (à l'âge de 55 ans, donc) sera impacté quand, en 2035, il partira à la retraite. « Le Service fédéral des pensions procédera alors à une suppression partielle de ses droits à la pension », explique la FGTB.

« Sa pension diminuera d'environ 4 %. Pour une pension moyenne (2.046 euros), cela représente une perte de 91 euros par mois. »

Et le syndicat de dénoncer un autre effet pervers de la réforme : ce sont les pensions les plus basses qui seront les plus impactées par le plafonnement des périodes assimilées, « étant donné que les revenus les plus faibles connaissent plus souvent des périodes d'inactivité involontaire ».

Une conséquence à laquelle l'Arizona pourrait encore remédier ? L'avant-projet de loi vient de passer au gouvernement en deuxième lecture. Il lui reste un examen à franchir avant de poursuivre sa route au Parlement. Des modifications du texte restent donc possibles.

« Un pourcentage de limitation de 40 % s'appliquera, à partir du 1^{er} juillet 2027, aux personnes nées entre 1961 et 1964 », explique-t-on au cabinet de Jan Jambon. © BELGA

La Libre BELGIQUE

Comment le ministre Vandembroucke veut faire le ménage dans les mutualités

■ Limitation des avantages pour les affiliés, fusion des structures, financement conditionné...
Le socialiste flamand dépose un "pacte de réforme" des organismes assureurs.

une hospitalisation, mais aussi des éléments d'ordre administratif.

À noter que le gouvernement fédéral avait déjà prévu de porter de 20% à plus de 40% la part variable du financement public, d'ici à la fin de la législature (2029), en accentuant la responsabilité des organismes assureurs dans le retour au travail des malades de longue durée.

Le ministre propose aussi de réviser la clé de répartition du financement entre mutualités "en tenant compte de la charge de travail lié au profil des membres". "Des incitants seront intégrés afin de garantir une taille d'échelle suffisante", ajoute-t-il. Peut-être une manière d'encourager la fusion des "petites" mutualités (Mutualité neutre et Mutualité libérale)?

2 Moins d'avantages pour les affiliés

Lorsqu'une personne s'affilie à une mutuelle, elle paie une cotisation (entre 150 et 200 euros par an, grosso modo) qui lui ouvre l'accès à une série d'avantages, en plus du remboursement des soins de santé. C'est ce qu'on appelle l'assurance complémentaire obligatoire. Selon la note Vandembroucke, ces avantages "sont disparates et parfois [plus] motivés par une logique concurrentielle que par une logique de santé". Aussi, les mu-

Il n'est pas du genre à lambiner. Une dizaine de jours après avoir déclaré que les mutualités devaient "se réinventer totalement", le ministre fédéral de la Santé, Frank Vandembroucke (Vooruit), a sorti, ce mardi, un vaste plan de réforme des organismes assureurs. "C'est une proposition, a-t-il insisté devant la presse. Ce n'est pas à prendre ou à laisser." Ce "pacte de réforme", comme il l'appelle, devra être "négocié" tant avec les acteurs de terrain qu'avec les partenaires de la coalition Arizona (N-VA, MR, Les Engagés et CD&V).

La note du ministre prévoit trois évolutions majeures.

1 Un financement public lié aux résultats

uelles ne pourront plus proposer ce qu'elles veulent.

Selon la note, "les thérapies non conventionnelles seront retirées du panier de l'assurance complémentaire". Devant la presse, Frank Vandembroucke a cité l'homéopathie et l'acupuncture. Les mutualités ne pourront plus, non plus, rembourser le ticket modérateur, c'est-à-dire la part du coût des soins qui est normalement à charge des patients. Actuellement, les mutualités chrétienne et socialiste remboursent le ticket modérateur pour les enfants de moins de 18 ans. Le remboursement partiel de la cotisation à un club de sport ou à un mouvement de jeunesse pourrait également être arrêté, sauf si "un lien clair" est établi "avec la santé ou le bien-être". Le ministre songe notamment aux "camps de vacances pour les enfants en surpoids".

Les mutualités proposent par ailleurs des assurances complémentaires non obligatoires, telles que l'assurance dentaire ou hospitalisation. Ces assurances expliquent en partie d'où vient le patrimoine (mobilier et immobilier) cumulé des mutualités estimé à plus de six milliards d'euros – un chiffre qui avait fait grand bruit, en janvier. Comme tous les assureurs, elles sont soumises à des règles de solvabilité imposant un ratio de solvabilité entre 175% et 200%. Le ministre veut que

Les mutualités reçoivent un financement de l'État pour leur mission de service public portant sur le remboursement aux patients des soins de santé couverts par l'assurance maladie-invalidité. Une part de ce financement est variable. Cette part variable "sera profondément revue" pour tenir compte des résultats obtenus en matière de remise au travail des malades de longue durée (à hauteur de 40% du financement variable) et de soins de santé (60%).

"Les objectifs de résultats seront traduits en indicateurs mesurables", promet la note. Elle cite, entre autres, la couverture vaccinale des affiliés des mutuelles ou leur participation à des programmes de dépistage, la détection précoce des troubles mentaux, "la bonne utilisation des médicaments", l'accompagnement après

les bénéficiaires – pour autant qu'il y en ait – dépassant ce ratio soient réinvestis au profit du patient, par exemple par une réduction de la prime d'assurance.

3 Les réseaux mutualistes mis au régime

Le ministre veut rationaliser les structures mutualistes. Ce qu'on appelle une "mutualité" est en réalité une union (ou alliance) de mutuelles organisées sur une base territoriale (par exemple, l'Union nationale des mutualités libres regroupe Partenamut, Helan et Freie Krankenkasse). Ces structures ont déjà été en partie regroupées par le passé. M. Vandembroucke voudrait achever ces regroupements en ne permettant aux unions nationales de n'avoir qu'une seule mutualité par Région ou Communauté.

Enfin, il veut leur interdire de prendre des participations financières dans des structures commerciales. Seuls les investissements dans des organismes à but non lucratif dans le domaine de la santé et du bien-être seraient encore autorisés. Cela pourrait impliquer que les mutualités doivent se retirer des centres de révalidation, des crèches, des réseaux de pharmacies ou d'opticiens qu'elles détiennent. Tout dépendra du statut de ces structures. Et encore plus des négociations qui vont à présent s'ouvrir...

Antoine Clevers

Jean-Pascal Labille (Solidaris): “Je ne céderai pas un millimètre sur l’ADN de la mutualité”

Fortement rudoyées par le projet de réforme du ministre Vandembroucke, les mutualités ont choisi de réagir avec modération, mardi, par l’entremise d’un communiqué commun. Dans celui-ci, le président du Collège intermutualiste, Luc Van Gorp (Mutualités chrétiennes), prend prudemment acte de la proposition du ministre des Affaires sociales et de la Santé publique. Il rappelle toutefois le rôle des mutuelles, qui “*accompagnent chaque jour des millions de citoyennes et citoyens dans des moments essentiels de leur vie*”, qui défendent “*un modèle solidaire, accessible et performant*” et qui veulent “*rester pleinement acteurs d’une vision globale et moderne du secteur des soins de santé, du bien-être et du social*”.

Pas attendu pour innover

Le Collège souligne que “*les mutualités ont pris les devants en matière de modernisation et d’innovation*”, mais qu’elles participeront de façon constructive à la concertation annoncée. Pour elles, “*plusieurs points restent à clarifier et à*

débattre car des éléments risquent de poser des problèmes de fonctionnement mais aussi et surtout d’empêcher de rendre des services importants à nos affiliés”.

Contacté par *La Libre*, le secrétaire général de Solidaris complète le propos. “*Ce n’est pas la première fois qu’on est confronté à un pacte, c’était déjà le cas avec Maggie De Block*”, entame Jean-Pascal Labille. “*Et Frank Vandembroucke a souligné la place importante et quelque peu particulière des mutualités, entre le public et le privé.*”

“Je n’ai aucun problème à être responsabilisé, à ce qu’on me fixe des objectifs. Mais je n’aime pas jouer dans un jeu de dupes.”

Jean-Pascal Labille
Secrétaire général des Mutualités socialistes

Un avertissement

Le leader de la mutualité socialiste lance cependant un avertissement: “*Je n’ai aucun problème à être responsabilisé, à ce qu’on me fixe des objectifs. Mais je n’aime pas jouer dans un jeu de dupes. Il faut que je puisse les atteindre à un moment donné. Si on me fixe des objectifs au niveau de la vaccination, et qu’on me dit ‘vous serez financés en fonction du nombre de personnes qui sont pour’, ce n’est pas très correct. C’est une liberté individuelle de chacun de se faire vacciner ou pas. Par ailleurs, il y a en matière d’assurance*

complémentaire, le financement de toutes les activités, notamment le réseau associatif ou le réseau socio-sanitaire, qui nous servent aussi pour atteindre des objectifs en matière d’assurance maladie. Donc il serait un peu contradictoire de nous fixer ces objectifs et de nous priver des moyens de les atteindre.”

Enfin, M. Labille se dit “*particulièrement dubitatif quant à l’interdiction de réassurer les tickets modérateurs. Si le ticket modérateur avait jamais modéré quelque chose, il y a longtemps que ça se saurait. Par contre, c’est un frein à l’accessibilité aux soins que d’augmenter les tickets mo-*

dérateurs, tout le monde le sait. Il y a quelques éléments de ce type-là, sur lesquels je serai particulièrement vigilant”.

“*Pour le reste, conclut-il, je ne céderai pas un millimètre sur l’ADN de la mutualité, une mutualité à la fois de proximité, de qualité de service, de contribution aux objectifs de soins de santé, mais aussi une mutualité de combat qui dénonce les injustices et qui protège ses affiliés. Nous sommes un mouvement social, un corps intermédiaire, un contre-pouvoir, comme le sont les organisations syndicales, l’associatif ou la presse.*”

Laurent Gérard

Recommandations

Payer plus chez le spécialiste, pas chez le généraliste

Inami. Pour financer les soins, les experts de l’Inami recommandent d’augmenter le ticket modérateur chez les médecins spécialistes, mais pas chez les généralistes. C’est ce qui ressort d’un rapport de la Commission pour les objectifs en matière de soins de santé de l’Inami relayé par *L’Écho*. L’accord budgétaire de fin 2025 prévoit que les patients devraient payer 125 millions supplémentaires chez le médecin à partir de 2027. Les experts estiment qu’augmenter le ticket modérateur chez le généraliste n’est pas une bonne idée, même si cela rapporterait 36 millions d’euros par an. Selon eux, l’accès aux soins reste trop difficile pour certains, ce qui mène à une prévention moins efficace et à des coûts de santé plus élevés. Ils préconisent plutôt d’augmenter de 20% le ticket modérateur pour les consultations chez les spécialistes, ce qui apporterait 62 millions de recettes supplémentaires, d’augmenter de 25% le ticket modérateur en biologie clinique (35 millions) et sur les scanners (19 millions), ainsi que d’aligner les tarifs des admissions de jour à l’hôpital sur ceux des hospitalisations avec nuitée (11,5 millions d’euros). (Belga)

Indexation des salaires: le CD&V ne bloquera pas le vote de la loi-programme

■ Les critiques publiques de son président Sammy Mahdi étaient pourtant soutenues.

À deux jours du vote de la loi-programme à la Chambre, qui doit notamment entériner un plafonnement partiel de l'indexation automatique des salaires, le gouvernement fédéral belge va pouvoir pousser provisoirement un ouf de soulagement: le CD&V ne bloquera pas le vote du texte, nous confirme le parti, même s'il avait pris clairement ses distances avec la réforme portée à bout de bras par le Premier ministre, Bart De Wever (N-VA).

Depuis plusieurs semaines, le gouvernement défend un mécanisme inédit: plafonner à deux reprises l'indexation automatique des salaires supérieurs à 4000 euros brut mensuels. L'objectif affiché est budgétaire. Dans un pays dont les finances publiques figurent parmi les plus dégradées de la zone euro, l'exécutif espère économiser plusieurs milliards d'euros sur la législature.

Mais cette réforme touche à l'un des piliers du modèle social belge: l'indexation automatique des salaires. Ce mécanisme, quasiment unique en Europe à une telle échelle, protège le pouvoir d'achat des ménages lorsque les prix augmentent fortement. Pour les syndicats, y toucher revient à ouvrir une brèche symbolique majeure.

Soutien de Mahdi au G10

Particularité du dossier: syndicats et patronat ont cette fois parlé d'une seule voix. Au sein du Groupe des Dix (G10), qui réunit représentants des employeurs et des travailleurs, avec la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) en tête de pont, les partenaires sociaux ont élaboré une contre-proposition commune. Leur idée: modifier temporairement la manière dont les prix de l'énergie sont intégrés dans l'indice des prix afin de ralentir mécaniquement l'augmentation des salaires, sans instaurer de plafonnement individuel. Ils avaient même écrit au Premier ministre mardi dernier pour demander au gouvernement de ne pas voter le texte de la loi-programme ce jeudi et de privilégier leur alternative à l'indexation plafonnée.

Cette alternative avait été défendue publiquement ces derniers jours par le président du CD&V, Sammy Mahdi. Le dirigeant centriste flamand



En ne bloquant pas l'Arizona, les démocrates-chrétiens flamands se positionnent aussi sur les futures négociations budgétaires.

avait dénoncé un système gouvernemental "complexe" pénalisant, selon lui, une partie des classes moyennes et des retraités tout en créant une lourdeur administrative pour les entreprises. Il a aussi accusé le gouvernement de refuser le dialogue avec les partenaires sociaux.

Van Peteghem aux manettes

Dans les faits pourtant, le CD&V ne fera pas tomber la réforme jeudi. Selon plusieurs sources gouvernementales, le parti a obtenu, en contrepartie, des garanties politiques sur d'autres dossiers importants de la législature, notamment la future réforme fiscale. Pour rappel, le vice-Premier Vincent Van Peteghem (CD&V), ministre du Budget, joue un peu les chefs d'orchestre des préparatifs aux négociations budgétaires des prochaines semaines. Une manière pour les démocrates-chrétiens flamands de se positionner sur les négociations futures sans provoquer de crise ouverte. Qui serait d'autant plus malvenue que l'accord sur l'indexation plafonnée fait partie d'un accord plus large. L'Arizona ne vaudra donc pas tout détricoter.

Ce compromis illustre en tout cas les tensions croissantes au sein de l'Arizona. Car, derrière le débat technique sur l'indexation, se joue un affrontement plus large sur la trajectoire économique du pays: faut-il réduire prioritairement les dépenses publiques, protéger coûte que coûte le pouvoir d'achat ou alléger la pres-

Derrière le débat technique sur l'indexation, se joue un affrontement sur la trajectoire économique du pays: faut-il réduire prioritairement les dépenses publiques, protéger coûte que coûte le pouvoir d'achat ou alléger la pression sur les entreprises?

sion sur les entreprises? Les débats sont donc lancés en vue des négociations budgétaires (ajustement du budget 2026 et conception du budget 2027, voire plus loin) qui devraient se clôturer le 21 juillet.

Contre-attaque des partenaires sociaux

Ce 19 mai, par ailleurs, le Conseil central de l'économie (CCE) a remis son rapport final, en collaboration avec le Bureau fédéral du plan et l'Office national de sécurité sociale (ONSS). Ce dernier organisme, pour des raisons méthodologiques et de temps, a affiné seul, à la demande des partenaires sociaux, son rapport initial. Qu'en ressort-il? D'abord, que "les recettes de la cotisation de modération salariale à la suite du plafonnement de l'indexation sont surestimées. Les recettes potentielles de la cotisation de modération salariale s'élèvent à 779 millions d'euros en 2030 alors que, selon le calcul plus détaillé de l'ONSS, celles-ci ne s'élèvent qu'à 570 millions d'euros. Il s'agit donc d'une différence de 209 millions d'euros". Ensuite, le CCE met en exergue la perte de recettes fiscales dues à la non-indexation partielle. Enfin, en ne tenant compte que du secteur privé, le CCE estime que pour toute la période 2026-2030, l'accord du 22 avril du Groupe des Dix génère des recettes budgétaires totales plus importantes en cas d'indexation que d'indexation partielle. Sera-ce suffisant pour relancer le débat jeudi? A priori non...

François Mathieu

Augmenter le coût des titres-services en Wallonie? Pas au-delà de 11,90 euros

■ Le ministre Jeholet veut réformer le système mais joue la prudence.

La Wallonie veut réformer le mécanisme des titres-services. C'est le ministre wallon de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet (MR), qui doit s'en charger. Pour ce faire, ce mardi matin en commission du Parlement wallon, une étude sur le secteur en Wallonie a été présentée par le bureau Idea consult.

Pour rappel, les titres-services ont été mis en place afin de lutter contre le travail au noir qui était présent de manière massive dans les métiers visés par le mécanisme. Il s'agit des aides ménagères (92% des travailleurs en titres-services), les services externes de repassage, le transport de personnes ou encore les courses ménagères. Le système a été régionalisé le 1^{er} juillet 2014.

De manière très concrète, que peut-on dire à l'aube d'une réforme qui ne pourra pas se faire sans heurts? En effet, le ministre Jeholet estime que le système coûte trop cher et qu'il faut empêcher ce coût d'augmenter encore dans les années qui viennent. En un peu moins de dix ans, le budget consacré par la Wallonie a augmenté de 38%, passant de 430 à 595 millions d'euros entre 2016 et 2024. Cela s'explique par le fait que si un utilisateur paie son titre-service 10,40 euros, la Région apporte pour chaque titre un montant de 20,15 euros.

Au bénéfice du travailleur

On pourrait imaginer d'augmenter la valeur faciale d'un titre et de de-

mander aux usagers de payer un peu plus. Or, l'étude présentée par Idea consult révèle que les utilisateurs de titres-services (300000 en Wallonie) ne sont pas prêts à payer beaucoup plus. Un montant maximum de 11,40 euros pourrait être accepté. Ce montant pourrait même monter à 11,90 euros si le supplément bénéficie aux travailleurs "titres-services". Augmenter la valeur faciale du titre service en Wallonie pourrait conduire certains utilisateurs à renoncer à les utiliser et se tourner à nouveau vers le travail au noir. D'autant que de nombreux répondants de l'étude estiment que la déductibilité fiscale qui accompagne le système est moins intéressante. Jusqu'à 150 titres, un utilisateur

Alors que le secteur emploie près de 45 000 personnes en Wallonie, il s'agit à 95 % de travailleuses. Beaucoup de ces travailleuses le sont à temps partiel.

peut déduire 0,90 euro par titre dans sa déclaration fiscale. Précisons que la déduction a été supprimée en Flandre et à Bruxelles.

Le gouvernement doit aussi prendre en compte le fait que le secteur est très particulier. Alors qu'il emploie près de 45000 personnes en Wallonie, il emploie à 95% des travailleuses. Beaucoup de ces travailleuses le sont à temps partiel. Le secteur wallon représente donc un peu plus de 16000 équivalents temps plein. En outre, depuis 2019, 8,9% de travailleurs ont quitté le secteur. Enfin, il faut aussi tenir compte du vieillissement, puisque plus de 32% des travailleurs "titres-services" ont plus de 50 ans.

Le ministre Jeholet marche donc sur des œufs pour mener à bien cette réforme. Et s'il a bien quelques idées, l'étude présentée mardi et les auditions sur le sujet lui seront, de son propre aveu, bien utiles pour avancer.

Stéphane Tassin

“Promesses tenues”, le site d’autoévaluation du MR

■ Un site web donnera l’état de réalisation dans les gouvernements des promesses de campagne du MR.

Mardi, au siège du parti, avenue de la Toison d’Or à Bruxelles, le président Georges-Louis Bouchez a présenté un nouvel outil numérique de monitoring des quatre gouvernements dans lequel le MR est présent. Un outil baptisé “Promesses tenues” et accessible au grand public (www.mr.be/promesses-tenues).

Au Mouvement réformateur, une intuition est largement partagée: pour convaincre les électeurs en 2029, le parti devra présenter un très bon bilan, justifiant ainsi les sacrifices politiques consentis durant la législature, qu’il s’agisse des sauts d’index partiels, des aménagements de la TVA, de la taxe sur les plus-values...

Lors de la formation des majorités, le MR a accepté certaines concessions, notamment au fédéral, car son président était convaincu qu’une occasion historique se présentait à lui: sans la gauche, les libéraux allaient pouvoir mettre en œuvre une grande partie de leur programme. Cet outil de monitoring permettra aux militants et, plus généralement, aux citoyens de s’assurer que les libéraux ont saisi cette occasion politique.

Actualisé en temps réel (par le parti)

Concrètement, ce site web permettra de suivre la réalisation des idées libérales dans les différents exécutifs: ce qui a déjà été accompli, ce qui est en cours et ce qui reste à concrétiser, sujet par sujet, avec un pourcentage évolutif de mise en œuvre. Des codes de

couleur indiqueront si le dossier est toujours en négociation ou si, par exemple, il a déjà été voté au parlement.

L’état d’avancement des projets gouvernementaux sera actualisé par le parti lui-même, et non par un organisme indépendant. Il s’agit donc d’une communication politique sous contrôle. Elle est toutefois assumée par le parti. “C’est un vrai risque pour nous car on va se mettre à nu”, a toutefois nuancé Georges-Louis Bouchez.

Juste après la formation de la majorité Arizona, Georges-Louis Bouchez avait formulé une promesse dans *La Libre*, qui avait été fort commentée: “On va gérer le pays comme des ingénieurs, pas comme des poètes”. Le nouvel “outil de monitoring” présenté mardi s’inscrit dans ce cadre: “Ce tableau de bord, c’est un travail d’ingénieur”, confirme “GLB”.

“Il n’y a jamais d’évaluation des promesses gouvernementales, cela empêche de réfléchir et de débattre sur le réel, a expliqué le président du MR. La gauche donne le sentiment que les gens mangent des pierres et que tout allait bien il y a quelques mois encore. Les premières mesures du fédéral commencent seulement à porter leurs premiers effets, comme la limitation dans le temps des allocations de chômage. Cette absence d’évaluation est déresponsabilisante pour les mandataires politiques eux-mêmes. Enfin, pour les partis au pouvoir, c’est un enjeu de crédibilité.”

Dans l’esprit du président, cet outil, rendant public l’avancement des décisions, est aussi une garantie face aux partenaires de coalition qui voudraient revenir sur ce qui a été politiquement validé au sein des exécutifs. Un message subliminal adressé par Georges-Louis Bouchez à ses alliés, au fédéral comme dans les entités fédérées...

“La gauche donne le sentiment que les gens mangent des pierres et que tout allait bien il y a quelques mois encore.”

Georges-Louis Bouchez
Président du MR

“Chaque année, 10 000 jeunes quittent l’enseignement sans diplôme”

■ Un dialogue école-entreprise est indispensable pour revaloriser le qualifiant.

Entretien Caroline Vandenabeele

La Fondation pour l’enseignement, “c’est le seul lieu où les mondes de l’école et de l’entreprise se parlent”, explique d’emblée Daniel Verougstraete, son nouveau président. Les pouvoirs organisateurs de l’enseignement obligatoire – entre autres le Segec pour le réseau libre, WBE (Wallonie-Bruxelles Enseignement) ou encore le CECF (Conseil de l’enseignement des communes et des provinces) –, par exemple, peuvent dialoguer avec les employeurs intersectoriels du marchand et du non-marchand, comme AKT for Wallonia, Beci (Brussels Enterprises Commerce & Industry) ou encore l’UCM (Union des classes moyennes). “Cela permet de trouver des points d’entente sur toute une série de dossiers au profit des élèves”, résume Daniel Verougstraete.

“Qui dit qualifiant, dit double mission”

Un dialogue école-entreprise qui est aujourd’hui devenu indispensable, à en croire les données chiffrées. “Chaque année, 10 000 jeunes quittent l’enseignement sans diplôme. C’est énorme. Et 80 % de ces jeunes proviennent du qualifiant. Pas nécessairement parce que le qualifiant fait les

choses de travers, mais plutôt parce que l’on est dans un système éducatif qui travaille sous base de relégations successives. Quand on rate, on passe du général vers le technique, du technique vers le professionnel, ou du professionnel vers l’alternance. On est convaincus que cette idée est complètement dépassée et qu’il est vraiment important de permettre à chaque jeune de trouver sa voie”, assure le président de la FPE.

Le second postulat sur lequel se base la Fondation pour l’enseignement concerne le fait qu’une grande partie des élèves qui sortent des humanités sont issus du qualifiant. “Et qui dit qualifiant, dit double mission”, poursuit Daniel Verougstraete, “Développer des compétences transversales générales pour être un citoyen; mais aussi développer des compétences qualificatives qui permettent de se diriger vers un métier spécifique.” Or, devenir maçon, puéricultrice, coiffeur, ou encore logisticien n’est pas réaliste ou envisageable sans avoir un lien avec le monde du travail.

Des représentations positives

Pour réussir à trouver leur voie, les élèves doivent en premier lieu pouvoir accéder à des représentations positives de l’ensemble des filières afin de se projeter dans ces métiers.

Comme l’explique Daniel Verougstraete, il est donc important que des entreprises viennent témoigner vers l’école. C’est d’autant plus le cas pour des métiers auxquels les jeunes pensent ne pas avoir accès, comme ceux orientés vers les technologies ou les sciences. “Cela peut aussi permettre de contrer certains stéréotypes de genre, pour éviter la réplication de filières trop genrées”, ajoute-t-il.

Une autre dimension consiste à faire en sorte que les enseignants soient amenés à retourner suffisamment souvent dans les lieux vers lesquels leurs élèves se dirigeront à la sortie de leur parcours. Le but est de garder le contact avec le terrain afin d’enrichir leur pédagogie avec des expériences concrètes et être sûrs qu’il y ait le moins de décalage possible entre ce qui est appris à l’école et ce qui est après attendu au niveau de l’entreprise. “Cela donne aussi l’impression au jeune qu’il est à l’école pour une bonne raison, que ça en vaut la peine et que ça a du sens”, espère le président de la FPE.

En construisant des expériences positives de mise en relation de l’école et de l’entreprise, la FPE a l’ambition de modifier la culture ambiante, qui considère encore trop souvent la filière qualifiante comme une relégation. “Ce n’est pas juste une

question de mise à l’emploi des élèves à l’issue de leur parcours, mais aussi la capacité des uns et des autres à s’identifier comme des acteurs clés dans notre société”, résume Daniel Verougstraete.

Des recommandations politiques

De ce dialogue ressortiront un certain nombre de recommandations dont le monde politique pourra se saisir pour tester toute une série de dispositifs sur le terrain.

S’ils préfèrent ne pas commenter les modalités des dernières réformes de l’enseignement, Daniel Verougstraete et l’administrateur délégué de la FPE Olivier Remels estiment que le principe d’un tronc commun jusqu’à la fin de la troisième secondaire a “beaucoup de sens”. “Cela n’aurait pas de sens de mettre un jeune en stage en entreprise à 12, 13 ans ou 14 ans. Il y a un minimum de maturité à avoir. Donc, c’est important que l’on puisse investir suffisamment longtemps dans le développement des compétences générales de l’élève et avoir des modalités adaptées pour découvrir les métiers”, développent-ils.

Des stages qui doivent aussi être adaptés à la spécificité des métiers, soulignent-ils. “On ne peut par exemple pas mettre un jeune de 15 ans en face d’une machine de robotique industrielle qui coûte 3 millions d’euros et lui demander de la programmer. Il faut générer une dose de souplesse et de modularité à partir du cadre fixé par l’autorité publique, que nous ne discutons pas, évidemment.”

“On est dans un système éducatif qui travaille sous base de relégations successives.”

Daniel Verougstraete
Président de la Fondation pour l’enseignement (FPE)

Le secteur bio a-t-il mangé son pain blanc ?

■ Moins de fermes et de surface cultivée en Wallonie pour la 3^e année de suite.

Le secteur bio wallon a-t-il mangé son pain blanc après sa période faste durant la crise du Covid ?

Pour la troisième année consécutive, les chiffres présentés par Biowallonie se tassent quelque peu : moins de fermes (87 pour un nouveau total de 1910) et moins de surfaces cultivées (2 500 hectares pour un total de 88 000) l'an dernier par rapport à 2024. Il y a bien entendu des départs à la retraite mais aussi des déconversions – avec un retour vers l'agriculture conventionnelle.

Inquiétant pour l'avenir ? Ces chiffres sont à relativiser. "Le bio a enregistré une baisse de 5 500 hectares sur trois ans, mais la hausse est de 24 000 hectares en dix ans", remarque Ariane Beaudelot, coordinatrice du pôle développement de filière chez Biowallonie. "La surface a doublé depuis 2010."

Les déconversions interviennent généralement au début du processus de passage du conventionnel au bio, qui demande beaucoup d'investissements. "Les premières années sont les plus difficiles", a souligné la ministre wallonne de l'Agriculture Anne-Catherine Dalcq (MR), lors de la présentation, mardi, de la Semaine bio qui se déroulera du 6 au 14 juin. Et de rappeler que le gouvernement wallon soutient "activement" la filière, notamment via l'augmentation des primes à la conversion.

L'attrait du bio peut aussi fluctuer en fonction des prix. C'est par exemple le cas pour la production de lait bio, dont le prix a parfois été plus bas que le lait conventionnel. Ce sont 2 200 vaches laitières en moins en trois ans, pour un total de 18 000. "Cette baisse devrait maintenant être stabilisée", explique Ariane Beaudelot. La tendance pourrait même s'inverser. "Les prix du lait bio sont stables, voire à la hausse alors que le prix du lait convention-

nel baisse."

La hausse actuelle des prix des engrais pourrait aussi amener des cultivateurs à délaisser le conventionnel. "Le bio pourrait attirer de nouveaux producteurs dans un contexte de crise." Les engrais organiques, utilisés en agriculture bio, ne sont pas impactés par l'explosion des prix enregistrée depuis le conflit armé entre les États-Unis et l'Iran.

C'est dire s'il y a des raisons d'espérer pour un secteur solidement ancré dans le paysage agricole wallon. Quelque 15 % des fermes – soit une sur sept – et 12,1 % de la surface agricole sont bio. Ces 12,1 % permettent à la Wallonie d'être au-dessus de la moyenne européenne (11,1 %) mais aussi d'avoir un ratio supérieur aux pays voisins (Allemagne, France, Pays-Bas et Luxembourg) et au nord du pays.

Le bio, il sera donc possible de le découvrir au plus près du 6 au 14 juin quand pas moins de 60 opérateurs en Wallonie mais aussi à Bruxelles ouvriront leurs portes au public.

Reste que l'objectif d'atteindre les 30 % des terres agricoles wallonnes en bio à l'horizon 2030, c'est-à-dire demain, ou presque, paraît bien illusoire. Une évaluation du plan bio est en cours. "Un nouveau plan opérationnel adapté aux réalités du terrain" sera prochainement présenté, selon la ministre.

Au plus près

Les pois frais, les haricots et les carottes sont les principales productions de légumes bio (2 479 hectares au total). La superficie consacrée aux champignons a décuplé en un an pour atteindre... 0,33 hectare.

Le bio, il sera donc possible de le découvrir au plus près du 6 au 14 juin quand pas moins de 60 opérateurs en Wallonie mais aussi à Bruxelles ouvriront leurs portes au public. "C'est l'occasion de sensibiliser les consommateurs à la valeur ajoutée et à goûter la différence du bio", balise Philippe Matart, directeur général de l'Agence wallonne pour la Promotion d'une agriculture de qualité (Apaq-W).

Les Wallons dépensent en moyenne 147 euros pour l'achat de produits bio (+ 3,6 %), pour un total de 539 millions en 2025.

P.D.-D.